

Le projet se confirme

300 actionnaires se proposent de construire une résidence à appartements sur le Domaine Nicholson

(Yvan Bélanger) : Comme nous l'avions annoncé en premier dans notre édition du 2 mars, un projet de construction d'une tour d'habitation sur le Domaine Nicholson a vu le jour à Valleyfield. Lundi soir, les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une lettre écrite par M. Clément Beaudin, courtier

des immeubles Loyal Ltee, et qui décrit ce projet. Cette lettre se lit comme suit : "Nous avons été mandés afin de vendre le Domaine Nicholson, situé sur la Pointe aux Anglais à Valleyfield. Ce domaine comprend une propriété genre-cottage, 2 étages, occupés

présentement comme locataire par le Manoir de l'île, une autre propriété genre duplex, ex-terieur briques, situé au nord-ouest de l'emplacement sur la rue Bay, ainsi que d'autres dépendances, le tout érigé sur un terrain d'une superficie appréciable de 90,000 pi. car.

A la même superficie ci-haut mentionnée, un espace vacant existe sur le côté sud-ouest de l'emplacement et le meilleur usage de ce site serait d'y ériger une résidence à appartements le nombre étant déterminé par le nombre de places de stationnement qui serait réservées à cette fin.

Ces appartements auraient pour la plupart une vue directe sur la Baie St-François et répondraient non pas à un besoin urgent mais à une demande qui existe dans la région pour ce genre d'appartements. J'ai pensé à une approche de vente pour le Domaine Nicholson, soit d'intéresser 300 actionnaires qui seraient des

Citoyens de Valleyfield et de la région à devenir co-propriétaires du dit emplacement. La réponse à date a été des plus favorables. Il n'existe actuellement aucun zonage sur cet emplacement. L'usage futur de ce site serait la possibilité, si les 300 actionnaires sont réunis, d'ériger sur le ter-

rain vacant une tour à appartements, et lorsque le bail sera terminé sur la propriété genre cottage, un club semi-privé pour-

rait être envisagé à l'usage des Actionnaires et de leurs invités, des Clubs Sociaux de la région, ou pour toutes fins que les Actionnaires conviendront dans le futur. Le zonage de l'emplacement devient un item important dans les négociations à prévoir afin de réunir les 300 actionnaires requis pour la bonne marche de ce projet et la raison de cette lettre à la Cité de Salaberry de Valleyfield est justement pour étudier le zonage futur de ce secteur, ou étudier toutes objections qui pour-

raient être envisagées. (Suite à la Page A-4)



L'ex-demeure de Mme Nicholson située sur le domaine du même nom, pourrait bien devenir un club semi-privé si le projet mis de l'avant par M. Clément Beaudin se réalise. Actuellement cette demeure abrite le restaurant "Le Manoir de l'île". (Photo Le Soleil Richard Vaillancourt)

96 pages
16,450 copies
Mercredi le 16 mars 1977
22e année No 7
Beauharnois

LE SOLEIL

(The St-Lawrence Sun) DU ST-LAURENT
VALLEYFIELD - BEAUHARNOIS - CHATEAUGUAY - SOULANGES
(Circulation Totale Le Soleil et The St-Lawrence Sun: 29,750 copies)

Michèle André-McSween se présentera comme commissaire dans St-Joseph

(Jean Guy Pelletier) Des élections scolaires auront lieu au mois de juin et il y a quelques semaines Le Soleil annonçait que le directeur de la commission scolaire de Valleyfield, M. Jacques Lebeuf, aura de l'opposition s'il se représente. Nous précisons alors qu'il s'agissait d'une femme qui avait déjà amorcé sa campagne. Cette fois, le comité de publicité ouvre grande sa machine et nous fait connaître la candidate: Mme Michèle An-

dré McSween. Dans un communiqué remis au Soleil on nous la présente ainsi : - Mme Michèle André McSween, une femme du milieu, qui connaît son milieu ! - En effet, née à Valleyfield, le 23 mars 1947, Michèle est demeurée dans St-Joseph depuis son enfance. - Fille de M. et Mme Joseph André et petite-fille de M. et Mme Marcel Benoit, deux familles bien connues dans St-Joseph. Michèle André McSween

a fréquenté l'école St-Joseph pendant son cours élémentaire. - Après ses études secondaires à l'école Ste-Cécile, Michèle a entrepris et réussi un cours d'infirmière - auxiliaire à l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, cours qu'elle a suivi avec intérêt et détermination: dès ce moment, elle croyait en sa profession. - Par la suite, Michèle André McSween a travaillé neuf ans dans le milieu hospitalier de Valleyfield où elle a accompli sa tâche avec beaucoup de

conscience professionnelle; son souci du bien-être du patient n'ayant d'égal que son sourire et sa conversation encourageante et stimulante. - Mariée à Gaston McSween (un gars de Belle-rive), Michèle est mère de deux enfants qui, très bientôt, fréquenteront l'école élémentaire (à St-Joseph): Martin, 5 ans, Annie, 2 ans et demi. - Michèle, comme mère, donc responsable d'éducation, se soucie de la qualité de la vie étudiante.

- Comme vous pouvez le constater d'après cet article, Michèle André Mc



Michèle André-McSween

Sween est vraiment une femme du milieu, qui connaît son milieu.

D'ici juin, ajoute-t-on en terminant le communiqué, nous essaierons de vous faire connaître les opinions de cette candidate de valeur à la tâche de commissaire.

DANS ST-TIMOTHEE

Dans St-Timothée, une rumeur qui n'est ni démentie ni confirmée veut que M. Gaston Morand, aide pédagogique au Cégep de Valleyfield, se présente contre M. Gérard Péladeau si celui-ci pose à nouveau sa candidature.

Devant 2,359 spectateurs **Le National s'incline devant Longueuil**
Hier soir à l'aréna locale, devant une assistance record de 2,359 spectateurs, les Sieurs de Longueuil ont fait plier l'échine au National de Valleyfield en l'emportant au compte de 6 à 3. Grâce à cette victoire, les Sieurs ont rejoint la formation campvalencienne au niveau du nombre de victoires soit 3. Les buts du National ont été comptés par Luc Maheu, Jean Luc Tremblay et Tom Poulin. La formation campvalencienne a dominé la première et la deuxième période. Cependant, au troisième vingt, les Sieurs ont connu un sursaut de vigueur et ont enfilé 3 buts sans riposte. La dernière partie de cette série quart de finale sera disputée ce soir au Colisée Jean Béliveau de Longueuil.

REPORTAGE COMPLET SUR LA GREVE DU ZELE DES POLICIERS DE VALLEYFIELD PAGE A-2 A-3 ET A-14

Selon le conseiller Gérard Lalonde "La situation au service de police frise l'anarchie; on croirait que le poste est occupé par des pirates"

Dans un communiqué remis lundi soir aux journalistes de la presse locale, le conseiller Gérard Lalonde qui est responsable du Service de police fait part de ses commentaires face à la grève du zèle déclenchée il y a plus d'une semaine par les policiers-pompiers de Valleyfield. Selon M. Lalonde, "Pourquoi cette crise d'adolescence chez les

sante fédération à l'échelle provinciale. Habilement conseillées par des aviseurs très compétents, elles en sont venues à presque dicter leurs volontés aux administrateurs élus (il faut se rappeler que les administrations municipales passent, mais que l'établissement syndical chez les policiers demeure et progresse). Aujourd'hui, en lisant la

ques qui auraient grandement amélioré la situation. Depuis ce temps, il n'y a pratiquement rien eu d'amélioré sur le plan des relations de travail au Service de la Police, avec le résultat que la situation s'est détériorée davantage; aujourd'hui, elle frise l'anarchie.

A certains jours, comme ce fut le cas la semaine dernière, on croirait le poste de police occupé par des pirates, car le drapeau noir y flotte... La question importante à se poser est: comment rétablir l'ordre au sein de notre corps policier. Cela peut paraître paradoxal comme question

mais c'est là la réalité. Lorsque nous allons verser la rétroactivité d'augmentation de salaire portant la rémunération hebdomadaire d'un policier de lère classe à \$324,00, le malaise actuel sera-t-il de ce fait dissipé? Nos policiers se sentiront-ils plus motivés (le salaire ne procure pas

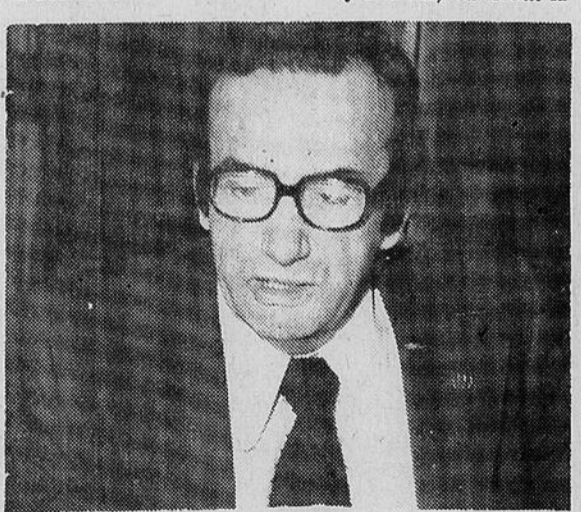
plus de talent, il ne peut être qu'un élément de motivation accru lorsque la semence tombe en bonne terre). Pour ma part, je vais recommander le gel des effectifs au Service de la Police tant et aussi longtemps que la réorganisation ne sera pas faite. De plus, je crois que le Conseil devra compter

sur ses propres moyens pour mettre en branle une réforme véritable. Il y a des firmes spécialisées dans le domaine de la sécurité publique et dans le travail de la gendarmerie qui pourraient accroître le rendement professionnel de notre force constabulaire. Le niveau des taxes mu-

nicipales payées par nos contribuables nous commande de faire en sorte que le Service de la Police soit mieux organisé et plus productif, particulièrement à notre époque alors que la désobésissance civile et les infractions de toutes sortes sont multiples."

LES PERMANENTS DE LA C.S.N. ONT FAIT LA GREVE

(Jean-Guy Pelletier) Mercredi dernier le bureau du conseil central de la CSN du sud-ouest était fermé à Valleyfield. Sur la porte d'entrée on pouvait lire que les membres du syndicat des permanents de la CSN étaient en journée d'étude suite au congédiement "injuste" d'un camarade de travail. Il s'agit d'un collègue d'une autre région que la CSN engage pour diriger certaines grèves, mais refuserait constamment à un poste permanent en raison semblable-t-il, de ses tendances trop radicales.



M. Gérard Lalonde

Selon M. Raoul Fortier "Le conseiller Gérard Lalonde s'est impliqué trop tard dans le conflit"

policiers syndiqués? - Pourquoi la Fraternité des Policiers est-elle constamment sur la défensive? - Est-ce possible que le Conseil municipal soit toujours dans l'erreur lorsqu'il traite avec la Fraternité des Policiers? - S'agit-il uniquement d'une question d'argent? - La Ville est-elle un si mauvais employeur? Essayons d'y voir un peu plus clair... Depuis une douzaine d'années, le mouvement syndical chez les policiers a fait des pas de géant à travers tout le Québec. Les Fraternités locales se sont solidement implantées et, graduellement, elles ont posé les assises qui en font, aujourd'hui, une forteresse dont les fondations sont cimentées dans une puis-

convention collective de nos policiers, nous nous rendons compte qu'ils ont droit de regard sur presque toutes les questions importantes reliées à la saine administration d'un service de police. De ce fait, un poste de police devient presque une entité auto-gérée, de là la difficulté d'agir d'un directeur de police sur le plan administratif... Ici, à Salaberry de Valleyfield, vous vous rappellerez l'enquête de police tenue il y a quelques années et qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive à l'époque. Le Conseil municipal du temps, avait à une occasion unique de poser des gestes et appliquer des correctifs. J'avais alors, produit un rapport sous pli confidentiel, lequel ne fut pas retenu; je crois, cependant, qu'il comportait des solutions prati-

(Yvan Bélanger) verbal de la réunion de l'Union des municipalités et dans lequel cet

Le Président de la Fraternité des policiers-pompiers de Valleyfield, M. Raoul Fortier, a tenu à faire ses commentaires mardi au sujet de la déclaration du conseiller Gérard Lalonde au sujet du conflit qui dure depuis plus d'une semaine au service de police. De l'avis de M. Fortier, M. Lalonde se mêle tardivement du conflit. Selon ce dernier, "si M. Lalonde avait mis autant de talent pour tenter de régler le conflit qu'il en a mis à écrire ses commentaires, les policiers ne feraient pas la grève du zèle." M. Fortier a tenu à souligner qu'il respectait énormément M. Lalonde et qu'il n'avait pas d'antipathie pour lui mais que sa réaction était plutôt tardive.

organisme suggère aux municipalités de respecter la loi des mesures anti-inflationnistes. Le président de la Fraternité aimerait bien demander à Mme Trépanier

si la majorité des membres de l'union des municipalités assistaient à cette réunion. M. Fortier nous a fait remarquer que lors de l'assemblée de lundi soir on avait dit que 17 maires

Fraternité des policiers-pompiers de Valleyfield a également tenu à faire ses commentaires au sujet du transfert de deux autos - pompe aux chantiers municipaux. Selon ce dernier, jamais les policiers n'auraient dit qu'ils allaient radicaliser leur position. Bien plus, M. Fortier soutient que ce sont les membres de la Fraternité qui à la suite d'une rencontre avec le chef Marleau, ont fait revenir les autos - pompe à la caserne afin d'assurer à la population un service adéquat de protection contre les incendies.

En terminant, M. Fortier a posé la question suivante, "maintenant que le ministre des finances a donné son autorisation aux municipalités pour verser aux policiers les salaires qui leur sont dus, Mme Trépanier se cache derrière la décision de l'Union des municipalités; si cet organisme décide de changer d'idée, derrière quoi Mme Trépanier va-t-elle encore se cacher?"



M. Raoul Fortier



Au cours de la nuit de lundi à mardi, l'édifice situé au 52 Grande-île à Valleyfield a été décoré de graffiti. L'on retrouvait surtout dans les vitres de cet immeuble qui abrite le bureau du dentiste Marc Trépanier, l'époux du maire de Valleyfield, le célèbre slogan "j'aime ma mère mais après 15 mois chus tannés". L'hôtel de Valleyfield n'a pas été épargné par cette vague d'affichage. Voir autres photos pages A-2 et A-3 (Photo Le Soleil Jacques Smith)

ve des policiers de Valleyfield...Grève des policiers de Valleyfield...Grève des policiers de Valleyfield...Grève des policiers de Valleyfield...



L'Hôtel de ville de Valleyfield semble être décorée pour le temps des fêtes mais tel n'est pas le cas. Mardi matin lorsque les employés de l'Hôtel de ville ont pénétré dans l'immeuble, ils ont constaté que les murs, les portes et les vitres arboraient le célèbre slogan "j'aime ma mère mais après 15 mois chus tannée". On a même retrouvé une affiche collée sur le dossier du fauteuil du maire dans son bureau. (Photos Le Soleil Jacques Smith)

Les salaires des policiers-pompiers pourraient être réduits

(Yvan Bélanger)

Depuis le 5 mars, les policiers municipaux de Valleyfield n'effectuent plus les patrouilles réglementaires dans les limites de la cité. Face à cette situation, le maire de Valleyfield a fait remettre en main propre aux membres de la Fraternité des policiers-pompiers de Valleyfield, une lettre dans laquelle elle avise ces derniers que leur salaire sera réduit s'ils n'effectuent pas les patrouilles.

Le maire de Valleyfield a fait remettre en main propre aux membres de la Fraternité des policiers-pompiers de Valleyfield, une lettre dans laquelle elle avise ces derniers que leur salaire sera réduit s'ils n'effectuent pas les patrouilles.



Le maire de Valleyfield a fait remettre en main propre aux membres de la Fraternité des policiers-pompiers de Valleyfield, une lettre dans laquelle elle avise ces derniers que leur salaire sera réduit s'ils n'effectuent pas les patrouilles.

Dans sa lettre, Mme Trépanier souligne qu'en vertu de l'article 7.10 de la convention collective, le directeur du ser-

vice peut exiger de chaque policier, 6 heures de patrouille au cours d'une journée de travail.

Le maire de Valleyfield a fait remettre en main propre aux membres de la Fraternité des policiers-pompiers de Valleyfield, une lettre dans laquelle elle avise ces derniers que leur salaire sera réduit s'ils n'effectuent pas les patrouilles.

M. Raoul Fortier, nommé vice-président de la Fédération des Policiers du Québec

(Yvan Bélanger)

Lors d'une réunion qui s'est tenue lundi, le président de la Fraternité des policiers-pompiers de Valleyfield, M. Raoul Fortier, a été élu vice-président de la Fédération des policiers du Québec. M. Fortier qui soit dit en passant est toujours suspendu, siègera sur le comité exécutif de la

commencer ce service immédiatement. Mme Trépanier souligne qu'elle est au regret d'aviser les policiers que leur salaire sera réduit au prorata du nombre d'heures qui leur auront été assignées et qu'ils n'auront pas effectués. Le maire de Valleyfield termine sa lettre en notant qu'elle espère que les policiers n'obligent pas le conseil à prendre ces mesures drastiques.

Fédération. Auparavant il occupait le poste de directeur de la région Rive-Sud au sein du bureau de direction de la Fédération. Au sujet de la position que prendra la Fédération face aux nombreux conflits qui impliquent plusieurs corps policiers municipaux, M. Fortier n'a pas voulu faire de déclaration, préférant que le président de la Fédération explique lui-même ce que la Fédération entend faire. Hier après-midi, une conférence de presse a eu lieu au bureau de la Fédération à Montréal et le président de cet organisme devait préciser la position de la Fédération face à ces conflits de travail.

La suspension du président de la Fraternité des policiers-pompiers est maintenue

"La Coupe"

Salon Bourque
8 CHEMIN LAROCQUE, VALLEYFIELD
TEL.: 373-6011

(Yvan Bélanger)

Lundi soir lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de la cité de Valleyfield, la suspension du président de la Fraternité des policiers-pompiers de Valleyfield, M. Raoul Fortier est revenue sur la table. Suite à la lecture de la lettre expliquant les raisons de la suspension de M. Fortier, le conseiller de Belterive Ouest, M. Yves McSween a proposé que cette suspension soit maintenue jusqu'à nouvel ordre. Un peu plus tôt au cours de l'assemblée, M. McSween avait proposé que le conseil endosse la résolution de l'Union des municipalités au sujet des mesures anti-inflationnistes et publiée dans la présente édition du Soleil.

la cité d'ici quelques jours.

A la suite de ces remarques de M. Lafontaine, l'échevin Charles La-



Lundi soir lors de l'assemblée régulière du conseil municipal, la majorité des policiers-pompiers à l'emploi de la ville de Valleyfield étaient présents dans la salle du conseil. Ils sont demeurés calmes tout au long de l'assemblée mais leur sortie fut plutôt remarquée; ces derniers sortant un à un. (Photo Le Soleil Jacques Smith)

Au sujet de la Régie des mesures anti-inflationnistes, M. Alcide Lafontaine, gérant de la cité, a souligné lundi soir que cet organisme n'avait pris aucune décision relative à la sentence arbitrale concernant les salaires des policiers-pompiers de Valleyfield. Suite à des appels téléphoniques qu'il a fait auprès de la Régie, M. Lafontaine a annoncé aux membres du conseil qu'une réponse écrite devrait parvenir à

ne, l'échevin Charles La-londe a souligné que la ville respectait la loi et voulait verser le plus tôt la rétroactivité aux policiers. Cependant M. La-

La cité prend des mesures d'urgence

(Yvan Bélanger)

Vendredi dernier, lors d'une réunion des membres du conseil, il a été décidé de prendre des mesures d'urgence afin d'assurer la sécurité des citoyens de Valleyfield en prévision d'une éventuelle grève totale qui pourrait être déclenchée incessamment par les policiers-pompiers de la Venise du Québec. Comme première mesure, le chef Paul Marleau a fait transférer vendredi deux autos-pompes aux chantiers municipaux. Ce sont des employés municipaux qui ont procédé au transfert. En posant ce geste, la cité a voulu s'assurer que les citoyens auraient un service adéquat de protection contre les incendies. Dans un autre ordre d'idées, des démarches ont été faites auprès de la Sûreté du Québec afin que les agents stationnés au poste de Valleyfield prennent la relève si les policiers municipaux déclinent de déclencher une grève totale. Il est à noter que seul le chef Paul Marleau est habilité à demander l'aide de la S. Q. Le maire de Valleyfield, Mme Marcelle Trépanier a demandé aux institutions bancaires de doubler leur service de sécurité et de prendre des mesures extraordinaires. Dès le début de la semaine, on a pu remarquer que nombre de banques fermaient leurs portes à clé et ne faisaient entrer que quelques clients à la fois. De plus Mme Trépanier a demandé l'aide de di-

verses organisations soit la Protection civile afin de prendre la relève des policiers-pompiers municipaux en cas de sinistre ou s'il survenait des événements graves. Lundi matin, lors d'une entrevue que nous avons eu avec Mme Trépanier, cette dernière nous a assuré que le conseil avait pris toutes les dispositions afin que la population soit protégée. Le maire de la Venise du Québec nous a également fait remarquer que même si le ministre des finances, M. Jacques Parizeau avait fait une déclaration publique au cours de la semaine dernière dans laquelle il demandait aux municipalités de verser les augmentations de salaires prévues aux policiers et de ne pas tenir compte de la loi sur les mesures anti-inflationnistes, elle n'avait reçu aucun accusé de réception du cabinet du ministre au sujet du télégramme qu'elle lui a fait parvenir la semaine dernière. Mme Trépanier trouve plutôt anormal que M. Parizeau de même que la Régie des mesures anti-inflationnistes ne lui aient pas envoyé de documents écrits. En terminant, le maire de la Venise du Québec nous a confié que si la cité acceptait de verser aux policiers les augmentations prévues dans la sentence arbitrale, il se poserait un problème grave puisque le conseil n'a pas prévu ces augmentations au budget.

TAPIS AU PRIX DES ENTREPRENEURS

JE VOUS OFFRE LE PLUS GRAND CHOIX AU PLUS BAS PRIX DE LA REGION

LES ENTREPRISES GRL

SPECIAL DE LA SEMAINE:

TAPIS IMPRIME "HARDING" 100% NYLON - SCOTCHGARD

MOTIFS EXCLUSIFS AUX TAPIS G.R.L. IDEAL POUR SOUS-SOL OU CUISINE

VALEUR \$8.95 v.c. SPECIAL \$6.95 v.c.

INSTALLATION GARANTIE A VIE

HEURES D'OUVERTURE: Tous les jours jusqu'à 5.30 p.m. Jeudi, vendredi jusqu'à 9.00 p.m. Le samedi jusqu'à 5.30 p.m.

195 MONTCALM VALLEYFIELD 373-1683

SERVICE DE POSE PAR DES EXPERTS

SERVICE DE NETTOYAGE DE TAPIS A DOMICILE

Guy R. Leduc, prop.

LE SOLEIL DU ST-LAURENT

The St-Lawrence Sun

desservant les régions de Valleyfield- Beauharnois-Soulanges-Chateauguay

C.P. 302, VALLEYFIELD

CNA Hebdo du Canada

PHILIP VAN SON
Editeur et gérant-général

Bureau de Valleyfield
68 rue Ste-Cécile, Valleyfield, 373-8555
Jean-Louis Brault, gérant

Publicité - Régions de Valleyfield, Ormstown, Soulanges, Peter Rozon, 373-8555
Région de Beauharnois Richard Reid, 692-8555

Rédaction Yvan Bélanger
Jean-Guy Pelletier
Richard Vaillancourt
Jacques Smith

Photographie Jacques Smith

Production Jean-Marc Beauchamp

Bureau-Chef:
1533 Boulevard de Léry, Ville de Léry, 692-8555

Envoi postal de deuxième classe - No enregistrement 2523
Imprimé à l'Imprimerie Dumont Inc. 9130 Boivin, Ville LaSalle

PRENEZ NOTE S.V.P.

INTERDICTION

Toute reproduction d'annonces publicitaires paraissant dans Le Soleil du St-Laurent et réalisées par les concepteurs publicitaires de ce journal est formellement interdite, que ce soit d'une façon intégrale, partielle ou déguisée.

LES LETTRES DE NOS LECTEURS

Tout communiqué qui nous sera remis par nos lecteurs pour publication devra nécessairement porter la signature autographe de l'auteur, avec son adresse et son numéro de téléphone. Nous nous réservons le droit de vérifier, afin de savoir si ces renseignements sont exacts. Sur demande on pourra utiliser un pseudonyme, mais la rédaction doit quand même connaître le ou les auteurs. L'auteur en question sera le seul et unique responsable des idées qu'il aura émises. Le Soleil se dégage par le fait même de toute responsabilité à ce sujet.

LES COMMUNIQUES

Toutes les associations qui nous font parvenir des communiqués sont priées de noter que ceux-ci doivent nous parvenir avant midi le lundi et doivent être dactylographiés à double interligne. Le Soleil se garde le privilège de refuser un communiqué qui ne suivrait pas cette règle.

ASB Bellerive

COMPARER NOS PRIX AVEC LA COMPETITION!

573 CHEMIN LAROCQUE VALLEYFIELD

OFFRES SENSATIONNELLES

NEWYORKER DEMO 1976 BROUGHAM • ST-REGIST \$8095

AIR CLIMATISE AUTOMATIQUE, AM FM MULTIPLEX STEREO, SIEGES, VITRES, PORTES, VALISES ELECTRIQUES, PNEUS RADIAUX AVEC FLANGS BLANCS, VOLANT ESCAMOTABLE, REGULATEUR DE VITESSE, ANTENNE ELECTRIQUE, SIEGES EN KID ENJOLIVEURS DE ROUES LUXUEUX, DEGIVREUR ELECTRIQUE, ETC...

Spéciaux de la semaine

1974 DART SPORT \$2775.

- 360-AUTOMATIQUE
- SERVO-FREINS
- SERVO-DIRECTION

1972 CHARGER \$1995.

- 8 CYLINDRES • AUTOMATIQUE
- SERVO-DIRECTION
- SERVO-FREINS • TOIT VYNILE

1972 CHRYSLER \$1195.

- 4 PORTES
- 8 CYLINDRES

COMPAREZ PRIX IMBATTABLES

Valleyfield...Grève des policiers de Valleyfield...Grève des policiers de Valleyfield...Grève des policiers de Valleyfield...G

Le conseiller Gérard Lalonde ne met pas en cause le professionnalisme des policiers

(Yvan Bélanger)

Le conseiller Gérard Lalonde a fait quelques commentaires lundi soir lors de l'assemblée régulière du conseil au sujet de la grève du zèle déclenchée samedi dernier par les policiers-pompiers de

Valleyfield. M. Lalonde a tout d'abord souligné que tous les membres du conseil avaient endossé les décisions prises au cours de la semaine par le maire, Mme Marcelle Trépanier et plus précisément la suspension du président de la Fraternité

M, Raoul Fortier,

Le conseiller du quartier Ste-Cécile a poursuivi en notant que les commentaires faits par Mme Trépanier au cours de la semaine dernière ne touchaient pas le professionnalisme des policiers-

pompiers. M. Lalonde a fait remarquer qu'il n'était pas question de faire de personnalisme et que le conflit était une question d'ensemble.

Selon ce dernier, la situation est déplorable mais il faut y faire face.

Position de l'Union des Municipalités face aux mesures anti-inflationnistes

Lors d'une réunion régulière du conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec tenue le 11 mars à l'Hôtel Méridien, les membres de cet organisme ont pris position face aux mesures anti-inflationnistes. Il est à noter que le maire de Valleyfield, Mme Marcelle Trépanier participait à cette réunion de même que messieurs Gilles Lamontagne, Président et Maire de Québec, Philippe Bernier, Vice-président et Maire de Drummondville, Bernard Benoit, Maire de Pointe-aux-Trembles, Yvon Julien, Maire de Boucherville, Jacques O'Bready, Maire de Sherbrooke, Marcel Pageau, Maire de l'Ancienne-Lorette, J.-Réal Desrosiers, Maire du Cap-de-la-Madeleine, Charles Bégin, Maire de Scherfferville, Henri Casault, Maire de Charlesbourg, Jean-Marie Cotton, Maire de Chandler, Herman Couture, Maire de Charny, Louis-Paul Dionne, Maire de Senneterre, Jean-Marie Lafontaine, Maire de Grand'Mère, Jules Larouche, Conseiller de Chicoutimi, John R. Luck, Maire de Gatineau, Lucien Paiement, Maire de Laval, Roland Rivest, Maire de Joliette.

La politique de l'Union des Municipalités face aux mesures anti-inflationnistes est la suivante: **ATTENDU QUE** le Conseil d'administration a pris connaissance de la déclaration ministérielle de l'Honorable Jacques Parizeau, Ministre des Finances, rendue publique le 10 mars 1977; **ATTENDU QUE** la "Loi concernant les mesures anti-inflationnistes (L.Q. 1975, ch. 16 sanctionnée le 19 décembre 1975 est toujours en vigueur et qu'elle constitue une loi d'ordre public ayant priorité sur toute autre loi et liant entre autres les municipalités; **ATTENDU QU'** aucune municipalité ne peut ni directement ni indirectement ignorer les contraintes soit dans la négociation de ses conventions collectives soit dans l'application desdites conventions ou de sentences arbitrales tenant lieu de conventions; **ATTENDU QUE** les sections V et VI de la susdite loi sont inopérantes vu l'absence d'un commissaire et d'une Commission d'appel nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil; **CONSIDERANT QUE** l'absence de pénalité dans une loi ne dispense personne de l'observance de

la loi; **CONSIDERANT QUE** le non respect d'une loi en vigueur par une municipalité constitue un excès de pouvoir contre lequel toute personne ayant un intérêt suffisant, c'est-à-dire le citoyen d'une municipalité, peut intenter une action en nullité devant la Cour Supérieure à l'encontre d'une résolution ou d'un règlement; **CONSIDERANT QUE** le citoyen peut aussi exercer son recours contre la municipalité au moyen d'une requête en cassation devant la Cour Supérieure; **CONSIDERANT QU'** au delà des recours judiciaires possibles les administrateurs municipaux doivent respecter **DES PRINCIPES DE JUSTICE ET D'EQUITE** envers tous les groupes d'employés et qu'ils ne sauraient privilégier les policiers au dépens des cols bleus ou des cols blancs ou des cadres qui ont respecté la loi; **CONSIDERANT QUE** le principe d'équité commande que les administrateurs municipaux respectent les citoyens contribuables toujours soumis à la loi fédérale des mesures anti-inflation-

nistes; **CONSIDERANT QUE** l'Union fait sienne la déclaration de l'Honorable Premier Ministre René Lévesque devant la Chambre de Commerce de Montréal: **"AUCUN GROUPEMENT, QUEL QU'IL SOIT NE SAURAIT SE PLACER AU-DESSUS DES LOIS"**. Il est proposé par Me Jacques O'Bready, Maire de Sherbrooke, Seconde par M. Philippe Bernier, Maire de Drummondville et résolu **UNANIMEMENT**: **QUE** l'Union des Municipalités du Québec recommande à ses membres le respect intégral des lois en vigueur en vertu de leurs obligations et des principes de **JUSTICE ET D'EQUITE** envers tous leurs employés et tous les citoyens qu'ils représentent; **QUE** l'Union informe la population par les journaux, la radio et la télévision".



Voici l'aspect qu'avait mardi matin l'hôtel de ville de Valleyfield. Des affiches portant le slogan "j'aime ma mère mais après 15 mois chus tannée" ont été installés dans la majorité des bureaux. On en retrouvait jusqu'au troisième étage. (Photo LE SOLEIL Jacques Smith)

Si la sentence arbitrale est respectée

Les salaires des policiers totaliseront \$808,704.00 en 1977

(Yvan Bélanger)

Selon une analyse des salaires des policiers-pompiers de Valleyfield que nous a remis lundi matin le maire de Valleyfield, Mme Trépanier les salaires des membres de la Fraternité (48) totaliseront la somme de \$808,704.00 en 1977 si le conseil respecte la sentence arbitrale rendue le 30 décembre 1976. Se-

lon cette analyse, les policiers recevaient un salaire de \$13,156.00 en 1975. Il est à noter que ce salaire était versé à un policier-pompier possédant 5 ans d'expérience. La masse salariale en ce qui concerne les membres de la Fraternité était de \$631,488.00 en 1975. En 1976, les policiers ont eu une augmentation de salaire de 8% ce qui a porté leur salaire à \$14,196.00 et la

masse salariale à \$681,408.00. Il est à noter que ce salaire continuera d'être versé à Valleyfield depuis le 1er janvier 1977.

Si l'on tient compte de la sentence arbitrale du 30 décembre 1976, les policiers auraient dû recevoir un salaire de \$15,600.00 en 1976, ce qui porte la masse salariale à \$748,800.00. On note dans cette analyse que selon les calculs qui ont servi à compléter la formule R-2, les policiers-pompiers auraient droit à une au-

mentation de 9.3% au lieu de 18.6%. Pour ce qui est de 1977, toujours en tenant compte de la sentence arbitrale, le salaire des policiers grimpe à \$16,848.00, soit le salaire de 1976 plus 8%. Si l'on tient compte que ce salaire serait versé à 48 employés de la cité, la masse salariale des policiers-pompiers se chiffrerait à \$808,704.00 en 1977.

pourcentage pour les bénéfices marginaux. **SUITE DU REPORTAGE SUR LA GREVE DES POLICIERS** **A LA PAGE A-14**

JUSQU'A EPUISEMENT

Kelvinator
LAVE-VAISSELLE ENCASTRE

- 6 CYCLES
- 4 BOUTONS-POUSOIRS
- SECHAGE PAR AIR FORCE AVEC EVANTAIL
- BROYEUR DECHETS MOUS

Prix **Plante & Clairmont**
\$295.

Des offres à ne pas manquer!

PC meubles décoration furniture
PLANTE & CLAIRMONT INC.
17 DU MARCHE VALLEYFIELD 373-4855

OFFRE SPECIALE DU PRINTEMPS

Plein sur le colonial

25%
D'ESCOMPTE SUR ITEMS EN PROMOTION

Jours d'occasions Vilas

Une entente spéciale avec le fabricant nous permet de vous offrir une vraie belle occasion.

Venez voir:

- "Braise", le nouveau fini contemporain de Vilas appliqué à la main pour faire ressortir vraiment toute la beauté de la riche couleur de l'ébène.
- La collection "Vieux moulin", une nouvelle orientation fascinante dans le design du style colonial des ameublements de chambre à coucher et de salle à manger.
- Les ensembles muraux dont le design est tout à fait exclusif et qui vous offre un choix d'éléments (étagères ou armoires).
- Une foule d'autres articles y compris certains finis Candlelight aujourd'hui discontinués et qui deviennent une occasion exceptionnelle de compléter votre collection...tant qu'il y en aura, bien sûr!

LIVRAISON RAPIDE • PRIX ATTRAYANTS POUR ENSEMBLES SPÉCIAUX
Fabriqué par Vilas - les spécialistes en meubles d'ébène

SOLEIL EXPRESS

-Les parents dont les élèves fréquentent le Mont-Immaculée attendront l'assemblée du conseil scolaire de la Régionale Salaberry avant de déposer leur mémoire demandant de maintenir l'école ouverte pour la prochaine année scolaire. Lundi soir, les commissaires se réunissent, mais seulement en assemblée d'exécutif.

-Me Reynald Savage vient de se joindre à l'équipe des avocats de l'Aide Juridique. Il y retrouve donc Me Massé, Me Boyer et Me Gingras.

- A la fin de l'assemblée de l'exécutif de la Commission Scolaire Régionale Salaberry, le commissaire Rodrigue Touchette a émis le souhait que les enseignants se mettent enfin au travail. Cette remarque faisait suite à ce qu'il appelle "un trop grand nombre" de demandes de stages de perfectionnement, de cours de recyclages, etc.; pour lesquels les commissaires doivent accorder des congés avec ou sans solde.

- Les commissaires qui exigent maintenant des compte-rendus sur les stages auxquels participent les enseignants, entre autres à l'extérieur du pays, ont semblé d'accord lundi soir pour reconnaître qu'ils devraient faire de même lorsqu'eux-mêmes vont participer à tel congrès ou telle réunion.

- Rien de nouveau dans le conflit à l'usine Allied Chemical de Valleyfield. Du côté syndical on attend un appel de la compagnie pour une reprise des négociations. Mais il n'y a pas eu d'appel. Les travailleurs sont en grève légale depuis le 29 janvier.

- Le président du Parti Québécois du comté de Huntingdon et ex-candidat aux élections provinciales, M. Gérard Pinsonneault, a été approché par le P.Q. pour faire partie du comité du référendum qui doit comprendre 10 membres dont 5 venant de comtés ruraux. M. Pinsonneault nous a confirmé lundi qu'il avait accepté de donner son nom. Le choix des 10 membres doit se faire au prochain conseil national, le 2 avril.

- Prochainement le P.Q. Huntingdon donnerait une conférence de presse pour préciser son rôle d'opposition dans le comté.

- Les rumeurs vont bon train et s'amplifient même depuis l'annonce par la compagnie C.I.L. d'une transaction de vente qui serait en marche pour une partie de l'usine. Certains parlent de transferts qui se font déjà vers d'autres usines de C.I.L. Mais du côté de la compagnie, le directeur de l'usine de Nitro, M. Yvon Lafontaine, nous dit qu'il n'a rien de précis encore à nous annoncer, que les démarches ne sont pas complétées, qu'on ne peut pas prévoir quand ce sera fini et qu'il est trop tôt pour mentionner avec qui ces démarches se font. Pour ce qui est des transferts, M. Lafontaine est d'avis qu'il s'agit de transferts comme il y en a toujours eu, rien de plus.

- Lundi au Palais de Justice de Valleyfield le juge en chef - adjoint de la cour supérieure procédait à l'ouverture des assises criminelles et au choix des jurés. Ainsi la cause impliquant Daniel Couillard accusé des meurtres de Debbie Fisher et Norma O'Brien de Châteauguay débutait hier au Palais de Justice de Valleyfield. La cause impliquant Jean-Louis Lévesque pour un meurtre commis à l'Hôtel Balmoral à Valleyfield aura lieu le 28 mars. Quant à Christopher Leclerc, accusé du meurtre d'une adolescente de Pierrefond, son procès sera fixé lors des prochaines assises criminelles puisque son procureur attend un rapport psychiatrique qui ne serait pas disponible avant la mi-mai. D'autres causes seront aussi entendues: une cause pour viol le 4 avril, et le procès de 4 individus accusés de vols qualifiés le 12 avril et d'autres.

Fête Populaire et Bercethon:

Appuyons les grévistes des cinémas, les autres travailleurs et le Théâtre Communautaire

Le Théâtre Communautaire rappelle aux intéressés qu'il organise une Fête populaire samedi le 26 mars à compter de 20 heures à l'école St-Eugène, 415 rue Dufferin à Valleyfield. Il n'y aura pas de théâtre au cours de cette soirée, mais de la musique et de

la danse sont prévues à l'affiche. Jean-Denis Lalor et Claude Lalonde en sont les responsables. Au cours de la soirée le Théâtre Communautaire invite les travailleurs présentement en lutte à venir nous parler de leurs conflits: Allied Chemical, Cite-

mas de Valleyfield, Stachon de Beaufortville, et Seven-Up Valleyfield.

Le but premier de la soirée est d'arriver à combler le déficit du Théâtre Communautaire qui se chiffre aux environs de \$1,000 et s'explique par un théâtre qui

après trois ans a choisi de servir les travailleurs en lutte en venant par exemple d'inscrire dans des fêtes populaires ou des assemblées syndicales. Ce fut le cas avec des travailleurs des Engrais du St-Laurent, de la Carrière, de C.I.L., et aussi United Baking Simmons Bed et Vitae Furniture (avec le spectacle démontrant l'exploitation par le Plan Béd) et avec les gars de Stanchon lors du dépeuplement d'arbre de Noël. Mentionnons aussi "Coton 46" une grève comme une autre".

Mais le Théâtre Communautaire ne veut pas faire de cette Fête Populaire un événement strictement financier. Ce doit être une fête de solidarité. En plus d'inviter des travailleurs à leurs luttes, le Théâtre Communautaire rappelle que les grévistes des trois salles de cinémas de Valleyfield tiendront un bercethon le même jour à la salle de l'école St-Eugène. Le bercethon débute à 14 heures et se poursuivra jusqu'à minuit pendant la Fête Populaire. Donc en plus de participer à la Fête Populaire du Théâtre Communautaire vous pouvez venir encourager les grévistes des cinémas qui luttent contre Franco-Films, compagnie qui fait ses profits en payant ses employés au strict salaire minimum. A partir de 14 heures vous pouvez être là aussi pour donner votre appui moral au bercethon ou encore pour donner un appui financier en les commanditant sur une base d'un certain montant de l'heure. L'objectif du bercethon: 10 heures.

Insistons donc au bercethon et à la Fête Populaire sous le signe de la Fête de la Solidarité et, pourquoi pas, de la fête du PRINTEMPS!

Pour la fête les billets sont à prix populaire et disponibles à l'entrée samedi le 26 mars. Pour commander le bercethon s'adresser au conseil central (Théâtre communautaire)

Discours inaugural: vive déception sur le plan syndical

Le discours d'ouverture de la première session de l'Assemblée Nationale à la suite de l'élection du PQ, même s'il soulève des points très importants comme par exemple: la compensation des victimes de l'amiantose, la protection du consommateur, les soins dentaires, la promesse d'un régime de base public pour l'assurance-auto, l'élimination du favoritisme, la loi électorale, en particulier n'est pas sans laisser une vive déception sur le plan syndical.

D'abord on aurait aimé savoir quand sera institué le régime public d'assurance automobile, mais les raisons les plus profondes de déception syndicale sont que le gouvernement péquiste n'a pas l'air d'avoir songé à l'urgence de faire une refonte totale du Code du Travail, en particulier en ce qui a trait à la formule Rand. On se souvient fort bien, qu'au cours des deux dernières sessions 1975 et 1976, le député Robert Burns avait présenté un projet de loi touchant la législation de la formule Rand (déductions syndicales obligatoires à la source) qui avait été un des éléments majeurs du tristement célèbre conflit de la United Aircraft et d'une grève de deux ans à la Canadian Gypsum à Joliette. Nous avons été estomacés de constater le silence du gouvernement à ce sujet. Autre question aussi urgente, il n'a pas été question de loi anti-scabs alors que pendant la campagne électorale le PQ s'était fait fort de sa possibilité d'agir dans les conflits de travail. Or il y a au Québec au moins 4 ou 5 grèves où l'on constate l'utilisation massive de scabs par les patrons. C'était pourtant assez simple de présenter un projet de loi signifiant que dans un cas de conflit de travail la production de l'usine soit automatiquement sus-

pendue. On a le droit de croire que la mise en garde du C.P.Q. au nouveau gouvernement de ne présenter aucune mesure plus avant-gardiste que qu'onque avait lui et matière de relations de travail a été efficace.

Quant aux changements au Code du Travail pour encourager le droit d'association c'est aussi remis. Pourtant là aussi c'était criant d'urgence. Il n'y a qu'à se rappeler comment Woolworth a réussi à bloquer l'organisation syndicale à son magasin de Châteauguay en refusant de reconnaître le syndicat et en refusant de négocier pour ensuite congédier tous ses 80 employés. Somme de réengager ses employés, elle le fit mais continua de refuser de négocier comme le prévoit la loi. Finalement, après avoir été "sévèrement" réprimandé par le juge pour le non-respect des lois du Québec, Woolworth s'en est tiré avec \$8,000 d'amende au total. Elle a tout simplement averti la Commission des Relations de Travail que son magasin resterait fermé tant qu'un syndicat tenterait de s'organiser. A quoi servent les lois? Les gros s'en moquent! C'est une des

questions qu'auraient pu régler des changements dans le Code du Travail. En attendant que le nouveau gouvernement pose des gestes en ce sens, les travailleurs, qu'ils soient de Stanchon ou d'ailleurs sont profondément déçus. Les scabs, les anti-syndicaux et les magnats doivent rigoler.

Clermont Nadeau, Conseil Central des Syndicats Nationaux du Sud-Ouest Québécois.

Les grévistes des cinémas manifestent

Jean-Guy Pelletier
Une quinzaine de grévistes des cinémas de Valleyfield manifestaient samedi soir devant les cinémas St-Denis, Chevalier et Pierrot à Montréal. Ces trois cinémas sont aussi la propriété de Franco-Films, propriétaire des trois cinémas à Valleyfield. Les grévistes ont pu manifester pendant près d'une heure, mais des policiers de la CUM sont ensuite venus leur signifier que pour manifester à Montréal il faut un permis et que, dans leur cas, ils n'en avaient pas.

DOMAINE NICHOLSON

(Suite de la Page A-1)

raient être apportées à ce projet.

J'ai actuellement les plans du Domaine Nicholson et il me fera plaisir de rencontrer le Conseil de la Cité à ce sujet ainsi que les Membres de la Commission d'urbanisme".

Au cours d'une entrevue que nous avons eu lundi soir avec le principal promoteur de ce projet, M. Clément Beaudin nous avons pu apprendre que la tour d'habitation comprendra une trentaine de logements. Ce dernier nous a expliqué que ces appartements pourraient un jour devenir le premier condominium de Valleyfield.

M. Beaudin nous a fait remarquer que ce projet dépendait en grande partie du zonage futur de ce secteur. Le principal promoteur du projet ne nous a pas caché que certains résidents de Bellerive avaient amené des objections à la réalisation du projet. Selon ce dernier, le projet sera présenté de façon directe, sans jeux de coulisse et sans cachotteries. A son avis, ce projet est très valable, et il ne comprend pas pourquoi la population refuserait que la cité continue de se développer.

M. Beaudin nous a expliqué que le projet était né du fait que très peu de personnes possèdent l'argent nécessaire pour acheter le Domaine Nicholson dont le coût d'achat est de \$275,000.00 Afin de permettre l'achat du Domaine par des citoyens de Valleyfield, il a songé à la possibilité de regrouper 300 actionnaires qui investiraient chacun \$1,000. De cette façon, M. Beaudin croit qu'une grande partie de la population aura accès à ce site qu'il qualifie d'exceptionnel.

Il est à noter que le projet comprend l'aménagement de la maison de Mme Nicholson en club semi-privé. La définition que M. Beaudin donne d'un tel club est la suivante: le club sera principalement ouvert aux 300 actionnaires mais les clubs sociaux de la cité pourront y tenir leurs assemblées régulières. Le promoteur du projet n'écartera pas la possibilité d'ouvrir le club certains jours à toute la population.

Il est à noter que M. Beaudin a déjà approché plusieurs personnes au sujet de ce projet. Selon ce dernier, déjà 125 personnes ont confirmé leur participation au projet.



Le Théâtre Communautaire dans une scène: "Coton 46 une grève comme une autre"

MAINTENANT 2 VOUTES

Nouvelle voûte ultra-moderne

- LA PLUS NOUVELLE DE LA REGION
- ISOLEE A 100%
- CAPACITE 5000 MANGTEAUX ET PLUS

Cueillette et livraison
gratise
373-1707
Plan de protection

SECURITE MAXIMUM

GRENIER FOURRURES

a toujours vendu à un....
PRIX UN PEU PLUS BAS QU'AILLEURS


C'est ce qui a fait sa renommée tout en offrant la même qualité et la même marchandise.

BIENVENUE à nos nouveaux et anciens clients

VOUS ETES CHEZ-VOUS CHEZ

GRENIER FOURRURES

46 DU MARCHÉ VALLEYFIELD 373-1707



BOEUF DE L'OUEST
Spécialités: Coupe Française - Boeuf congélateur

TINUS
BIERE - EPICERIE - VIANDE

BOUCHERIE MODERNE
285 SALABERRY VALLEYFIELD

*
SPECIAL Cette semaine

FESSE DE VEAU COMPLETE **99¢**
lb.

FESSE DE PORC COMPLETE **99¢**
lb.

SAUCISSE FUMEE **69¢**
HYGRADE lb.

DEMIE FESSE DE VEAU **1.09**
lb.

ROTI DE PORC FESSE **1.09**
lb.

BOLOGNA MCX **49¢**
lb.

ROTI DE VEAU FESSE **1.39**
lb.

STEAK DE PORC **1.29**
lb.

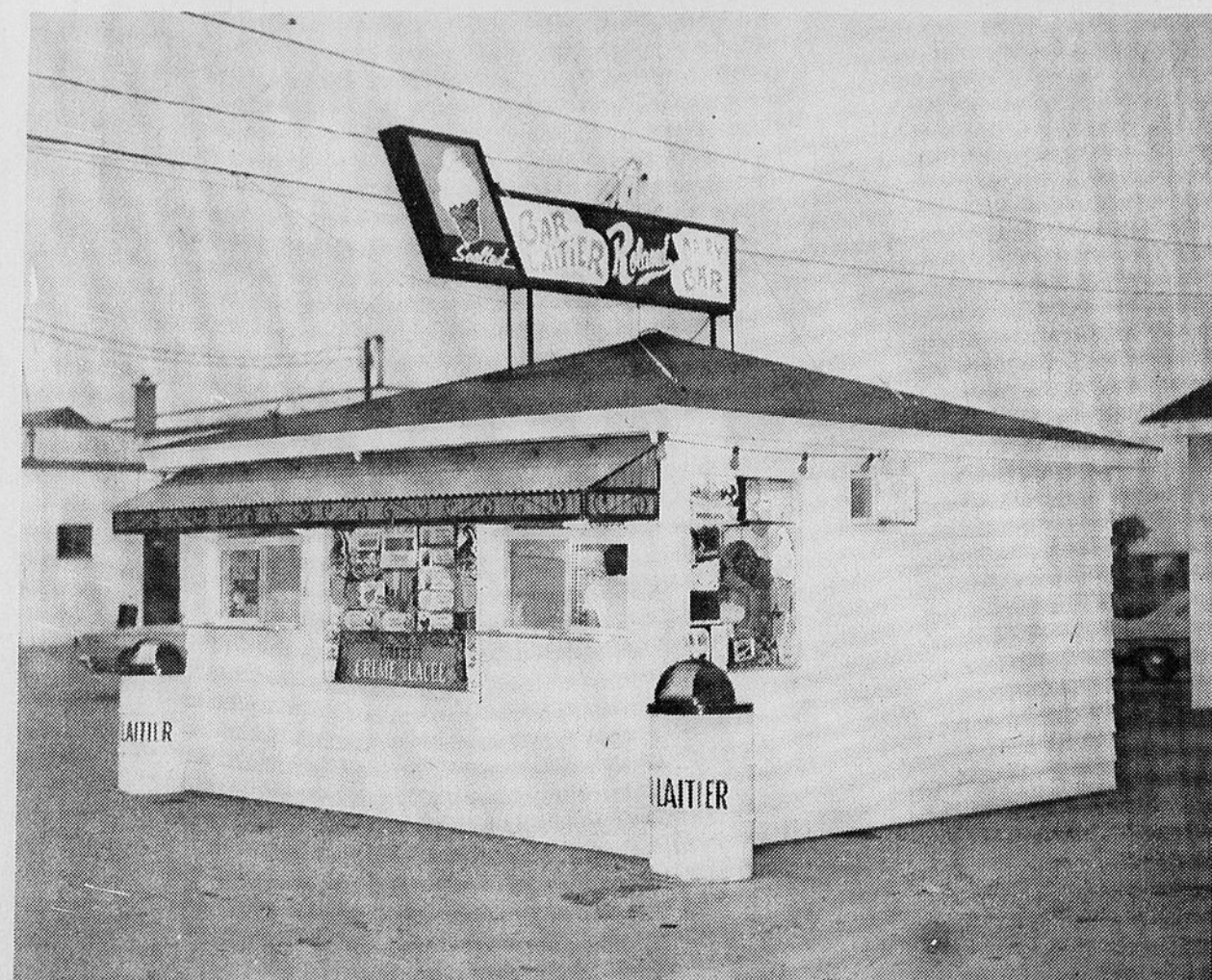
CAROTTES CELLO **79¢**
5 LBS

SPECIAL CONGELATEUR		Rouge A-1	Commercial D-1
DEMI-BOEUF (300 lb.)		.83	.69
DERRIERE-BOEUF (150 lb)		1.04	.81
DEVANT BOEUF (150 lb)		.62	.55
SURLONGE		1.35	.99
DEMI-PORC		.79	

OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE
8 a.m. à 11 p.m.

OUVERT

POUR UNE NOUVELLE SAISON!



BAR LAITIER ROLLAND

SPECIALITE: CREME MOLLE

- SUNDAES
- CREME MOLLE
- SPECIALITES
- COKE ET CHIPS

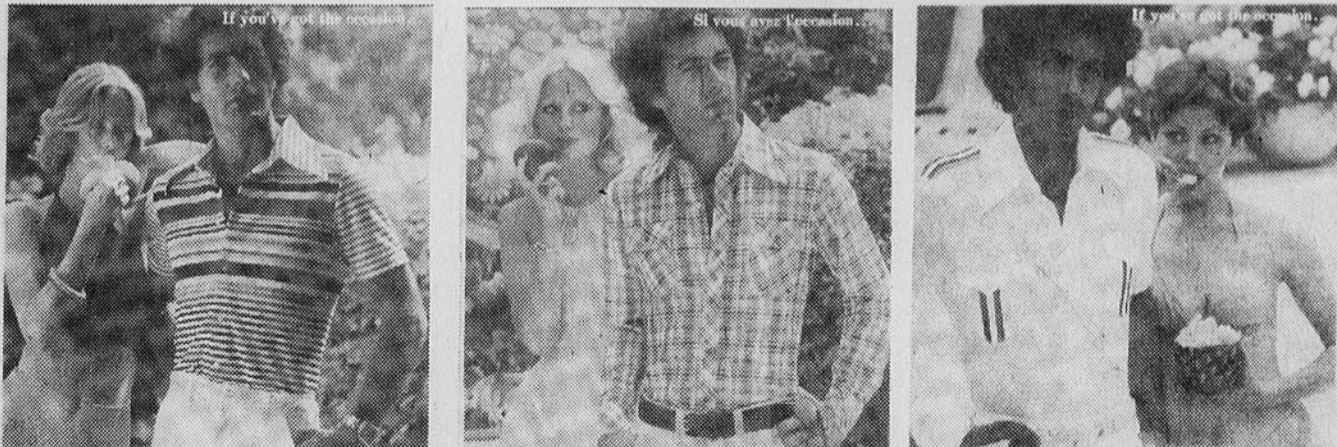
- BANANA SPLITS
- MILK SHAKES
- SLUSH
- FROMAGE EN GRAIN

114 MADEN VALLEYFIELD (Voisin de A.V.A. et La Salle)

Roland Aganier: propriétaire

LA PANTALOMANIE

POUR UN PRINTEMPS A DECOUVRIR



DES COULEURS, DES PLUS FOLLES AUX PLUS SAGES...

DES STYLES ORIGINAUX, EXCLUSIFS....

IL Y A DE PLUS EN PLUS DE FEMMES

ET D'HOMMES A LA PANTALOMANIE

C'EST LE PRINTEMPS. IL Y A DU NOUVEAU NOUVEAU CHEZ NOUS.

LA PANTALOMANIE

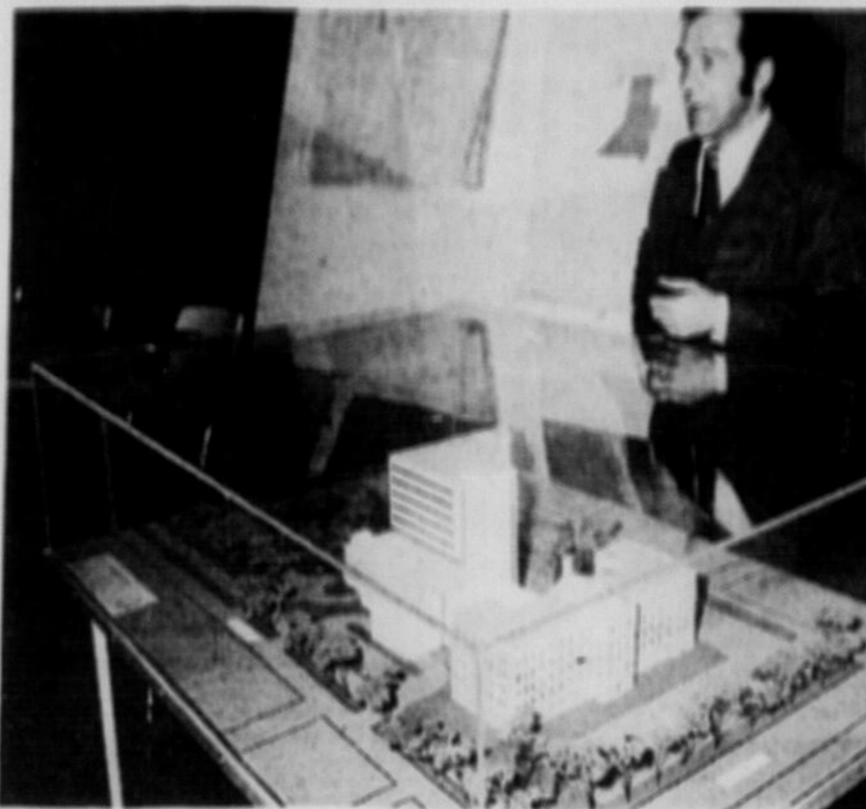
229 rue Victoria, Valleyfield

Théoriquement, l'hôpital se construirait au printemps 1978

Jean-Guy Pelletier
Suite à notre série d'articles de la semaine dernière sur le projet d'agrandissement et de modernisation du Centre Hospitalier de Valleyfield, nous avons rejoint le directeur général du C.H. M. Jean-Guy Nadeau, qui nous a brossé un tableau de la situation.

Prochainement M. Nadeau admet un retard d'environ un an sur le projet initial, retard qui serait dû à un problème de "pièce carrée" qui ne correspondrait pas au programme fonctionnel et technique. Beaucoup de discussions, nous dit-il, ont eu lieu avec l'ancien gouvernement avant le mois de novembre et finalement il y avait présentation des esquisses préliminaires le 17 novembre. Très prochainement M. Nadeau attend une lettre du Ministère des Affaires Sociales acceptant les esquisses préliminaires et permettant de passer à la phase 2, c'est-à-dire les esquisses définitives. Cette étape, d'ajouter le directeur, prend normalement de 3 à 4 mois. Le Ministère aura ensuite à réétudier ces esquisses définitives avant de donner son accord et ouvrir la porte à la phase 3 : plans et devis. Cette

troisième phase est plus longue et demanderait de 6 à 8 mois. Avec les délais d'un mois entre chaque phase pour permettre au ministère de réétudier le travail et donner son approbation, M. Jean-Guy Nadeau nous déclare qu'il y a théoriquement 14 mois à passer encore avant d'arriver à l'étape de la construction. Avec ce calcul théorique, on pourrait donc envisager, selon M. Nadeau, la construction du Centre Hospitalier de Valleyfield au printemps de 1978.



M. Jean-Guy Nadeau, directeur du Centre Hospitalier de Valleyfield, lors du dévoilement de la maquette du projet d'agrandissement et de modernisation de l'hôpital.

cessaires. "Le processus se déroule normalement", de nous dire M. Nadeau.

Les négociations s'annoncent difficiles au Zinc à Valleyfield

(Jean-Guy Pelletier)
Si l'on se fie aux propos tenus par M. Alfred Fowls, directeur-général de Noranda Mines, cette compagnie multinationale prévoit certaines difficultés dans les négociations avec ses employés. C'est du moins ce que rapportait le Journal Le Soleil de Québec dans son édition du 10 mars.

Le directeur-général souligne que les relations de travail aux deux usines sont mauvaises depuis que Noranda Mines a adopté un procédé de fonte en continu à sa fonderie de Rouyn-Noranda en 1974. Suite à des émanations d'arsine au raffinage, des travailleurs ont perdu la vie en 1975 et la chute du marché du cuivre a aussi forcé la compagnie à faire plusieurs mises-

à-jour. Pour ce qui est de l'usine Zinc Electrolytique du Canada Ltee de Valleyfield on signale que le contrat vient à échéance le 28 mai et que là aussi le renouvellement du contrat de travail s'annonce difficile pour les mêmes raisons. Dans l'article, signé Jacques Forget, on rappelle que des travailleurs sont morts à l'usine il y a deux ans, ébouillantés par une cuve d'acide qui a lâché.

GRAND SPECIAL GRAND

SALAISSON VALLEYFIELD

147 SALABERRY 373-3696

SAUGISSE FUMÉE BELLE FERRIÈRE	FESSE JAMBON CUIT AVEC OS	ORANGES FLORIDE GR.125 DOUZ.
73¢ LB	1.09	63¢

POULET FRAIS 3 A 4 LB GRADE A

59¢ LB

Prix en vigueur du 14 au 19 mars

GRAND SPECIAL GRAND

OPERATION VOLCAN

LES OBJETS DE VALEUR DE CETTE PROPRIÉTÉ PORTENT UN CODE GRAVÉ POUR AIDER LES POLICIERS À LES IDENTIFIER.

SÛRETÉ DU QUÉBEC



Pour diminuer la quantité de vols dans la région et principalement dans les municipalités de St-Timothée et Grande-Île (qui détiennent le record) l'agent Jean Yves Sirols est responsable de l'opération Volcan. A l'aide d'un burin électrique il grave les objets de valeur afin de décourager les voleurs et retracer facilement les propriétaires des objets (retrouvés après un vol). On peut voir l'agent Sirols en train de réaliser cette opération de prévention sous l'œil attentif des secrétaires des municipalités de St-Timothée et Grande-Île. (Photos Le Soleil Jacques Smith)



L'Opération Volcan se poursuit

(Jean-Guy Pelletier)
L'Opération Volcan se poursuit toujours dans Grande-Île et St-Timothée. L'agent Jean-Yves Sirols, responsable de l'opération à la Sûreté du Québec de Valleyfield nous signalait lundi que presque tous les commerces ont été visités. L'Opération Volcan consiste en fait à graver à l'aide d'un burin des objets de valeur afin de rendre plus difficile la tâche aux voleurs qui voudraient écarter ce matériel; tout comme, d'autre part, ce sera plus facile de retrouver les propriétaires des objets s'ils sont récupérés par la Sûreté du Québec.

Jusqu'au 1er avril, l'agent Sirols travaille à temps plein sur cette opération et il incite les conseils municipaux à acquiescer des burins afin qu'ils soient disponibles pour toutes les personnes voulant prévenir les vols. Car en effet, lorsque les objets de valeur sont gravés la Sûreté du Québec remet un collant indiquant que l'opération Volcan a été effectuée dans la demeure en question et il semble que cet avis décourage bon nombre de voleurs qui préféreraient visiter d'autres endroits.

L'agent Sirols nous a mentionné que 4 burins sont disponibles au poste de police de Valleyfield et 2 burins au poste de police de Baharouais. Il invite les gens à s'en servir.

DR. MAURICE BRODEUR O.D.

OPTOMETRISTE

39 Jacques-Cartier 373-4870 Valleyfield

LAB-DENTAIRE

Laurier Gosselin, D.D.
André Amyot, D.D.

DENTUROLOGISTES

Dentiers complets et partiels
Réparation immédiate de prothèse

Acceptons les cartes d'aide sociale

11 A ALEXANDRE 373-4657 VALLEYFIELD

AIDE JURIDIQUE

BUREAU: VALLEYFIELD
85 rue Champlain
Valleyfield, Québec
Tél. 371-4286

AVOCATS:
Mes Massé, Boyer et Gingras

LES A.A.

(ALCOOLIQUES ANONYMES)

L'Association des A.A. tient maintenant six assemblées régulières toutes les semaines dans Valleyfield.

Pour informations écrivez: **CASE POSTALE 24 VALLEYFIELD**

Belanger moto-sport

CHOPPER STOPPER SHOP

519 DUFFERIN VALLEYFIELD 373-8850

COMPAREZ NOS PRIX AVEC LA COMPÉTITION

Nous avons le plus vaste choix de pièces "CHOPPER" et accessoires pour la moto-cyclette aussi que les pièces originales pour les motos **HONDA TRIUMPH**

Nous offrons l'atelier de peinture pour motos, le plus moderne de la région, aussi que nos 10 ANNÉES D'EXPERIENCE dans la REPARATION

SPRINGER \$324.

BOUGIES D'ALLUMAGE
modèles les plus courants
99¢

MAG
Rég. \$280. **\$199.**

EN SPECIAL

CHAINES SPECIALES

ROUE H.D. ASSEMBLEE
Valeur \$200 **\$139.95**

FILTREUR HUILE
Honda \$1.29
H.D. \$2.35
Kawasaki \$2.24

BATTERIES "YUASA"
12N12-4A \$22.95
12N14-3A \$24.95
Tous les modèles **EN SPECIAL!**

HEURES D'AFFAIRES

- Lundi au Vendredi : 9A.M à 10P.M.
- Samedi : 9A.M à 4P.M.

NOUS POUVONS FAIRE DE VOTRE MOTO LE PLUS ENVIE!

TOUTES NOS PEINTURES Sont signées **TOKER**

MAINTENANT LA NOUVELLE CULOTTE

Super Look

LA CULOTTE QUI ADOUCIT LA LIGNE

QUI MET VOS VÊTEMENTS EN VALEUR, NON PAS VOTRE CULOTTE

LE PROBLEME AVEC LES CULOTTES ORDINAIRES C'EST QU'ELLES SE FROISSENT ET FOND DES PLIS QUI SE VOIENT. HEUREUSEMENT POUR VOS VÊTEMENTS PLAYTEX PRESENTE LA CULOTTE QUI ADOUCIT VOTRE LIGNE. UNE CULOTTE ELASTIQUE QUI COLLE A VOTRE PEAU. LA CULOTTE SUPER LOOK COUTE UN PEU PLUS CHER, C'EST VRAI. MAIS SI VOS VÊTEMENTS PARAISSENT LISSES AU LIEU D'ÊTRE FROISSÉS, CELA N'EN VAUT-IL PAS LA PEINE?

PRIX SPECIAL D'INTRODUCTION

ACHETEZ MAINTENANT **\$1.00** ET ECONOMISEZ

CULOTTE: PETITE - XX GRANDE
MINI-CULOTTE: X PETITE - X GRANDE
LES 2 MODELES EN BLANC, BEIGE ROSE ET BLEU

Maintenant vous les voyez

Maintenant ils ont disparu

CLAIRE & MARGOT INC.
58 NICHOLSON VALLEYFIELD 373-4566

PLAZA K-MART NITRO
373-7262

Une note printanière..... à la Maison des Jeunes

- Un ton juste... une performance harmonieuse...
une sélection de choix complète

DES VETEMENTS A LA TOUTE DERNIERE MODE QUI ATTIRERONT VOTRE ADMIRATION

**Voyez notre gamme complète de vêtements
printemps-été et vous serez dans la note**

Pour sauter, danser a la corde, courir,
faire de la bicyclette ou ne rien faire
et avoir l'air du tonnerre

PRIX • QUALITE • PRESTIGE



POUR
PAQUES

•
CONFIRMATION

•
PREMIERE
COMMUNION

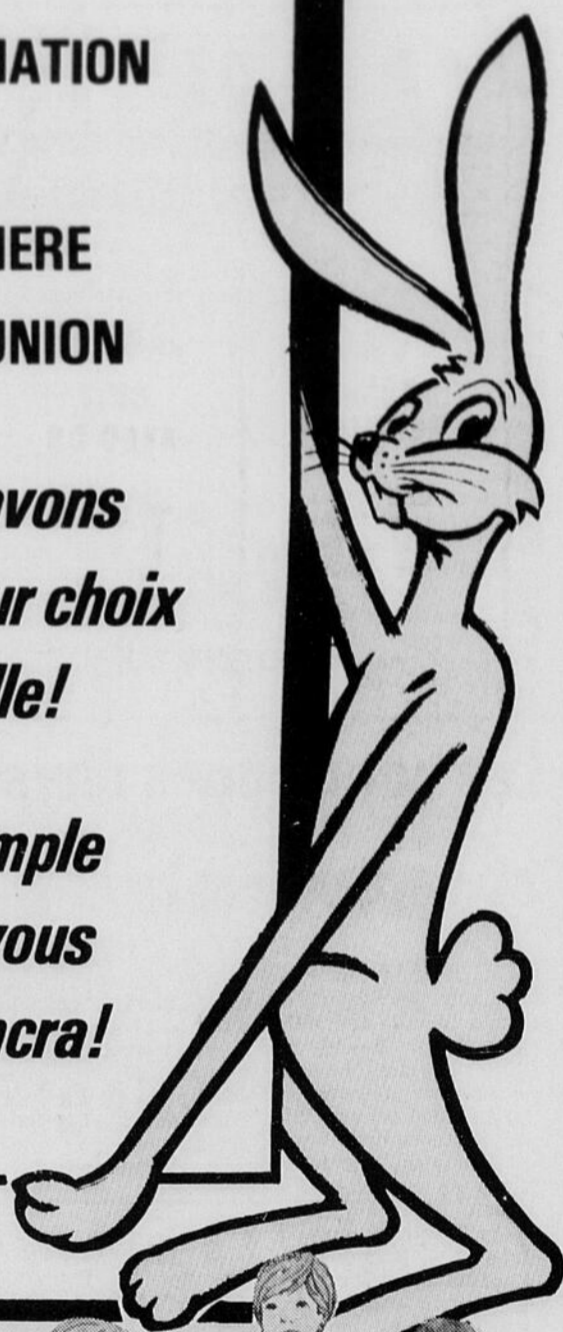
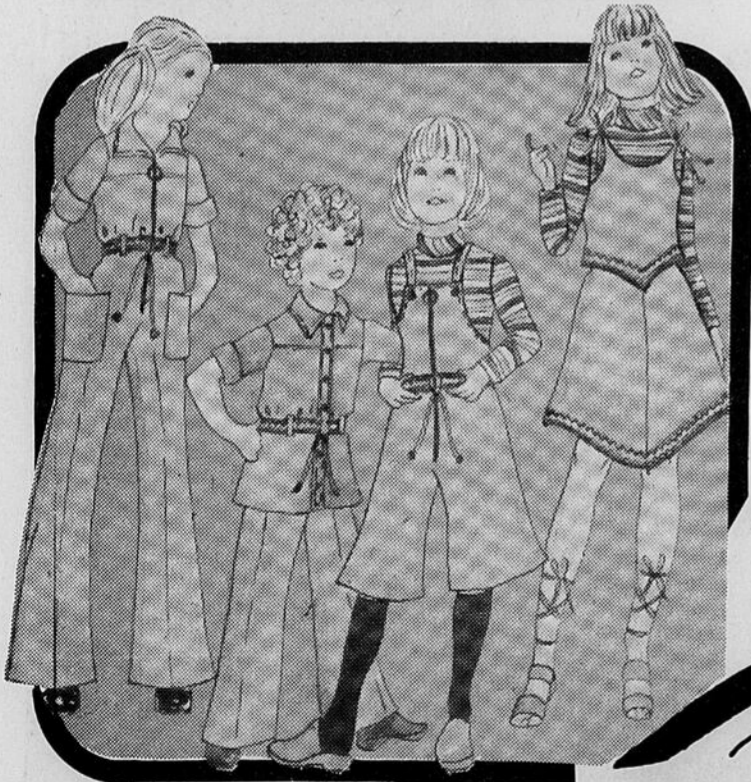
*Nous avons
le meilleur choix
en ville!*

*Une simple
visite vous
convaincra!*

pierre cardin
PARIS

DIFFUSION "ENFANTS"

VETEMENTS DE LUXE POUR ENFANTS



maison des jeunes

243 VICTORIA VALLEYFIELD

DE BEBE NAISSANT A GRANDEUR 14 ANS



Le C.L.S.C. de Huntingdon lutte pour son autonomie par rapport à l'hôpital

(Jean-Guy Pelletier)

Le CH C.L.S.C. de Huntingdon pourrait bien disparaître dans un avenir rapproché. C'est du moins le souhait du directeur de la section C.L.S.C., M. Gilles Tardif, et de l'ensemble du personnel également. En fait on demande que le C.L.S.C. soit autonome du Centre Hospitalier de Huntingdon. Depuis 1972 ces deux services du réseau du Ministère des Affaires Sociales fonctionnent sous un même conseil d'administration et une même gestion administrative, bien que dans le quotidien on tente de laisser une

certaine autonomie au C.L.S.C. Mais le C.L.S.C. de Huntingdon a pris de l'ampour et a maintenant un pont de service à St-Chrysostome et un autre à Hemmingford et il entend maintenant voler de ses propres ailes.

M. Gilles Tardif rappelle d'ailleurs la déclaration du Ministre des Affaires Sociales, le Dr. Denis Lazure, qui à l'occasion d'un mini-congrès de la Fédération des C.L.S.C. déclarait que l'époque des CH-CLSC est terminée. En dehors de cette déclaration, au C.L.S.C. de Huntingdon on aimerait bien voir ce qui va

se concrétiser dans la réalité et d'ici le 31 mars on attend une réponse du Ministère à ce sujet. A. 1. près le 31 mars, si le Ministère ne donne pas signe de vie, il n'est pas impossible que les employés du C.L.S.C. entreprennent certains moyens de pression.

M. Tardif a souligné qu'il était très important de trouver une solution à la situation présente puisque plusieurs démissions survenues à l'automne en sont le résultat direct. Un autre sujet d'accrochage entre le Centre Hospitalier et le C.L.S.C. fut la décision du Ministère de comprimer les dépenses

budgetaires du C.H. et, d'un autre côté, de permettre l'expansion du C.L.S.C.

Cependant, même si le C.L.S.C. Huntingdon devenait autonome par rapport au Centre Hospitalier, M. Tardif signale qu'en raison de restrictions budgétaires, le concubinage dans les locaux du Centre Hospitalier se poursuivra sans doute pendant un certain temps. Mais à moyen terme le C.L.S.C. Huntingdon sera sans doute relocalisé ailleurs avec sa pleine autonomie administrative et physique.

Un règlement compromis chez Seven-Up?

(Jean-Guy Pelletier)

On pensait être très près d'un règlement à Seven-Up Valleyfield Ltd ou les 17 employés sont en grève depuis le début de février. Le principal point de désaccord était la demande syndicale exigeant la parité salariale avec Coca-Cola. Selon les contre-propositions qui

auraient été présentées de part et d'autre cette parité serait presque atteinte au bout de la deuxième année du contrat de travail. Les négociations se font par téléphone. Le gérant de la compagnie, M. René Cournoyer, déclare qu'il reste trop peu de points et que ça peut très bien se régler de

cette façon. Mais du côté syndical on a semblé-t-il de la difficulté à rejoindre l'avocat de la compagnie. Entre-temps et jusqu'à un règlement final, le président du syndicat, M. Michel Hélie, invite la population à poursuivre le boycottage des produits Seven-Up puisque, dit-il, les "scabs" sont toujours là.

Et hier, au Soleil, nous avons pu lire une annonce préparée par le gérant, M. René Cournoyer, et demandant des contracteurs pour faire de la livraison à leur compte. C'est de cette façon que fonctionnait Seven-Up Valleyfield avant l'entrée du syndicat. On payait tant de la caisse vendue et demandait aussi tant de la

caisse pour la location du camion; mais jusqu'au moment de la grève 8 travailleurs syndiqués s'occupaient de la livraison et étaient des salariés. Est-ce que M. Cournoyer veut faire un retour en arrière? Le règlement du conflit est-il compromis? Ou est-ce une tactique patronale pour hâter le règlement de cette grève?



M. Gilles Tardif, directeur du C.L.S.C. de Huntingdon

Une vue du Centre Hospitalier et du C.L.S.C. combinés à Huntingdon.

Les employés divisés: Val Séjour vit le deuil

Jean-Guy Pelletier

Selon M. Roch Landriault, responsable de l'information au Centre Val Séjour, c'est une période de deuil et d'anxiété que les employés réunis en assemblée générale ont décidé de vivre jusqu'au bout. Il n'y a pas tellement longtemps Le Soleil annonçait qu'à Val Séjour le Comité des Relations de Travail (C.R.T.) avait décidé de tenir une assemblée générale pour tirer les choses au clair et débattre les deux options qui s'affrontent présentement: syndicalisme ou cogestion. Mais finalement cette assemblée a été expédiée au

calendes grecques avec les événements de la dernière assemblée générale.

A cette assemblée générale le C.R.T. présentait le résultat d'une série de 15 rencontres de négociation avec la direction de Val Séjour afin d'obtenir l'approbation des membres et pouvoir passer à la signature d'une entente. Précisions toutefois qu'il s'agit d'une entente-maison reposant sur la bonne foi des gens puisqu'à Val Séjour les employés ne sont pas syndiqués et donc pas accrédités par le Ministère du Travail. Les par-

tisans d'une syndicalisation à Val Séjour ont voulu apporter un certain nombre d'amendements à ce qui avait été négocié, mais du côté des pro-CRT ce geste fut interprété comme un "boycottage de principe". Et c'est là finalement que tout a éclaté puisque le président du C.R.T., M. Jean-Guy Paquette, a remis sa démission en affirmant que rien ne pouvait plus fonctionner puisque les employés sont présentement divisés et se cristallisent dans leurs options.

Suite à cette démission le débat devait porter sur

l'ouverture ou non du poste de président du CRT. Et aussi paradoxal que cela puisse paraître ce sont des partisans pro-syndicat qui ont fait la proposition d'ouvrir le poste alors que les partisans pro-CRT ont décidé de ne pas combler la présidence et de laisser aller les

choses pour une période indéfinie. Aucune autre assemblée n'est prévue. On ignore comment Val Séjour, centre de recherche et d'expérience, va se sortir de cette situation. On attend semble-t-il que l'abcès "petite" d'une façon ou d'une autre.

Les coupures à C.I.L.

Jean-Guy Pelletier

Lundi de la semaine dernière des représentants de la partie syndicale et de la partie patronale de l'usine C.I.L. de Nitro se sont rendus à Ottawa pour participer à une audition préliminaire afin de demander une révision de la coupure décrétée par la réglementation des mesures anti-inflation. On se rappellera qu'après une grève de 6 mois les travailleurs de C.I.L. avaient obtenu, au chapitre salarial, une augmentation de 21% ré-

partie en deux temps pour la première année du contrat collectif.

Avec la décision de la commission Pépin, l'augmentation serait réduite à 14% pour la première année, en un seul versement. Si on fait les ajustements (un seul versement au lieu de deux), il s'agit d'une coupure de 5%. Selon les informations que nous donnaient le président du syndicat, M. Hubert Marcell, il faudra sans doute attendre encore au moins une semaine avant de savoir si la commission accepte la révision et quelles démarches devraient alors être entreprises.

Les handicapés physiques se regroupent

Déjà depuis 3 semaines, les handicapés se rencontrent à la salle de l'Amitié de l'Église St-Augustin (110 rue Mathias). Le projet favorise toujours la participation des handicapés aux rencontres soit d'information, d'activités libres ou organisées. La semaine dernière, soulignons la participation de Robert, un jeune aveugle au piano et à l'accordéon qui en fit chanter plusieurs. Mme Pelletier suscita l'intérêt et l'admiration de quelques dames, elle avait apporté couverture, nappes, chaussettes crochétées; elle souhaiterait partager ses connaissances avec les intéressés. N'oublions pas le bon gâteau de Mme Rodrigue servit lors de la collation.

physiothérapeute, donne de l'information générale concernant la paraplégie, l'ergothérapie etc. Par la suite, des discussions seront engagées sur différents sujets afin de mieux planifier et réorienter nos activités.

On vous suggère d'appeler pour confirmer votre présence et pour nous faire savoir si vous avez du transport. Cela nous faciliterait la tâche et nous rendrait grandement service. Communiquez à 371-6212. Merci pour votre collaboration.

Intégration Handicap.

NB: N'oubliez pas le concours pour baptiser notre journal ainsi que vos articles.

NB: Une partie de sucre sera organisée en avril; n'oubliez pas votre contribution \$4.50.



ATTENTION!!!
la siroismanie, ça s'attrape...

JEANS Lee

*EN CORDUROY
*BAGGIES
*CHOIX DE COULEURS

SPECIAL SIROIS

2 POUR \$ **21.99**

40% DE RÉDUCTION

SUR TOUTE MARCHANDISE "FASHION" EN INVENTAIRE

- Jupes - Gauchos - Pantalons

JEANS "JEAN NICOLAS"

* COULEURS ASSORTIES

SPECIAL SIROIS \$4.99

(tant qu'il y en aura)



21 NICHOLSON VALLEYFIELD

371-2655

SIROIS JEANS
un mode de vie, une vie à la mode, 10 magasins pour la vivre...

MARTEL Electronique

193 TRUDEAU VALLEYFIELD

VENTE & POSE
TOURS ANTENNES
DE
TOUTES SORTES

VENTE REPARATION
T.V. STEREO RADIO

373-1294

DEPOSITAIRE Panasonic

aux vraies aubaines

POULET A ROTIR

CONGELE 3 A 4 LB — CANADA CAT. "A"
EMPAQUETE SOUS VIDE

53 ¢
LB

EPAULE DE PORC FRAIS

"PICNIC"

79 ¢
LB

SOC PORC FRAIS

DESSOSE—ROULE

119
LB

JAMBON A DINER

"PROVIGO"

EMPAQUETE
SOUS VIDE

209
LB

MINI PAIN POULET

MORCEAUX ENV. 2 LB

MAPLE
LEAF

109
LB

FILET DE MORUE

CONGELE

115
LB

PAMPLEMOUSSES

BLANCS

IMP. FLORIDE—GR. 48

8/89 ¢

ANANAS FRAIS

VARIETE DOLE
IMPORTE E.U.

GROSSEUR
12

59 ¢
CH.

CAFE INSTANT

NESCAFE

POT
10 ON

369

PAPIER MOUCHOIR

SCOTTIES

36 X 200
200 FEUILLES

53 ¢

SOUPE

HABITANT

POIS OU
LEGUMES

BOITE 28 OZ

43 ¢

MOUTARDE

SCHWARTZ

POT
16 ON

37 ¢

MARGARINE

DELSIE'S

PAQUET
1 LB

35 ¢

CRISTAUX

A L'ORANGE

SWING

624 G.

149

RIZ FRIT

INSTANT
ASSORTIMENT
DE 6 VARIETES

FORMAT 12 OZ

47 ¢

LIQUEUR

TOTAL COLA

COTT

CONTENANT 10 OZ
24 CANNETTES

349

DETERSIF

MIR

2 X 24 OZ

89 ¢

GATEAUX

SARA LEE

CHOCOLAT DEVILLE
ET BROWNIE

13 OZ

109



SUPER MARCHÉ D'ESCOMPTE

aux vraies
aubaines

Filiale de Provigo

71 RUE MADEN

COMMENCANT

JEUDI 17 MARS

Vente de fumée

On doit faire place à la
nouvelle marchandise et on
doit vendre cette marchandise

MÊME EN BAS DU
PRIX COUTANT

NOTRE
MARCHANDISE
A ETE LEGEREMENT
ENDOMMAGE PAR LA
FUMEE A NOTRE
MAGASIN DE LA
RUE NICHOLSON

JUSQU'À **60** %
DE RÉDUCTION

SUR MARCHANDISE LÉGÈREMENT ENDOMMAGÉE

TOUTE CETTE
MARCHANDISE
SERA EN VENTE
A NOS 2 SUCCURSALES
• VALLEYFIELD
• NITRO

- PANTALONS • MANTEAUX
- JUPES COURTES • BLOUSES
- CHANDAILS • JUPES LONGUES
- ENSEMBLES PANTALONS
- ROBES LONGUES • ROBES COURTES
- ET BEAUCOUP D'AUTRES ARTICLES •••

CLAIRE & MARGOT INC

CONFECTION POUR DAMES

MATERNITE - TAILLES FORTES - SPORT

2 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR

- 58 NICHOLSON, VALLEYFIELD, 373-4566
- PLAZA K-MART, NITRO, 373-7262

Claire & Margot

DAMES

CONFECTION

Sans cafeteria et sans cour d'école

Les élèves de Ste-Cécile sont source de problèmes pour la Cathédrale

(Jean-Guy Pelletier)
Le Directeur Général de la Régionale Salaberry, M. Maurice Maréchal, a fait part lundi soir à l'exécutif de la douzième rencontre qui s'est déroulée avec les mar-

gilliers de la Cathédrale, avec la présence aussi de représentants de la Cité de Valleyfield. La question débattue était les dommages qui seraient causés par les é-

lèves de la régionale de Jésus-Marie et Ste-Cécile le midi et lorsqu'ils prennent l'autobus. Géographiquement on sait que la Cathédrale est située à proximité

des deux écoles. Comme solution à court terme, la Régionale aura un moniteur pour exercer une surveillance et demander à ses autobus de ne pas

trip faire attendre les élèves puisque c'est alors, semble-t-il, que le terrain de la Cathédrale se transforme en un lieu de cour de récréation. Pour ce qui est de l'ap-

proche du midi, la Cité aurait l'apparence d'un quartier scolaire à ses frais et les policiers feraient de l'autoroute dans le secteur. Mais le commissaire

Jacques Leboeuf soulève lundi soir que le problème est de en bonne partie au fait que l'école Ste-Cécile est inadéquate. Il a relevé qu'il n'existe aucune cafeteria ou les élèves pour- raient se rassembler le midi pour manger. Lors que viennent les beaux jours, il semble donc normal que les étudiants aillent en quelque sorte pique-niquer sur les ter- rains de la Cathédrale, mais alors ce sont les

problèmes et déchets qui entraînent à profusion. Autre problème, la cour d'école serait à proximité immédiate. M. Leboeuf est d'avis qu'il n'y aura pas de solution définitive au problème aussi long- temps qu'une cour adé- quate et une cafeteria ne pourront être offerts aux élèves, mais la se pose la question des démar- ches auprès du Ministère de l'Éducation.

Pour compenser un montant de quelque \$4, 000 en dommages qui seraient accumulés, M. Leboeuf a émis l'opinion que la Régionale pourrait verser du moins un montant de \$1,000 pour cou- vrir sa part de respon- sabilité, responsabilité morale du moins. Ce point sera sans doute amené devant le conseil scolaire lundi prochain.

Assises criminelles

On choisit les jurés au Palais de Justice de Valleyfield

(Jean-Guy Pelletier)

Le Juge en Chef-Adjoint de la Cour supérieure en matière de crime contre la personne était au Palais de Justice de Valleyfield jeudi afin de choisir les jurés qui composeront les différents jury nécessaires au cours des assises criminelles qui se tiendront jusqu'à la fin d'avril. Une soixantaine de personnes avaient reçu l'ordre de la Cour de se présenter jeudi matin au Palais de Justice de Valleyfield afin d'être éventuellement choisis comme jurés. Le Juge en Chef-adjoint devait préciser: "C'est un devoir civique de la première importance qu'on vous impose". Il est très important que la justice soit rendue et que des citoyens comme vous y participent. Le juré choisi dans un procès agit comme un juge, pour la durée du procès il devient un membre de la magistrature". C'est une tâche difficile et importante, devait-il ajouter,

en mentionnant cependant que la justice est humaine autant à l'endroit des jurés que des accusés. Techniquement, le juge devait aussi souligner que la composition des différents jury pour

chacune des causes, 12 jurés par jury et un jury par cause, se fera par tirage au sort. Toutefois, dit-il, les avocats des deux parties pourront récuser certains jurés pour "assu- rer qu'à la fin on aura

un quorum de 12 personnes parfaitement impartiales, sans parti pris". Les citoyens qui seront choisis comme jurés, poursuivait-il, apporteront le gros bon sens et le bon jugement d'un citoyen.



La direction de l'Usine de Finition Beauharnois de la Dominion Textile Ltée a rendu hommage récemment à M. Henri Morin qui vient de compléter 50 ans au service du textile. Lors d'un souper au Restaurant La Lanterne on rendit hommage à ce pionnier du textile à Valleyfield. Dans la photo du haut Mme Frank Foczeny présente une gerbe de roses à Mme Henri Morin et dans la photo du bas le directeur de l'usine M.R.A. Tremaine présente à Henri Morin un horloge à mouvement perpétuel pour marquer l'événement. (Photos Peter Rozon)

Village de Ormstown

Les membres du C.A. de l'office municipal d'habitation sont connus

(Yvan Bélanger)

Lundi soir, les membres du conseil municipal du village de Ormstown ont nommé les membres du conseil d'administration de l'office municipal d'habitation. Ces personnes sont: Maurice Filion, président; Jean Paul Riendeau, vice-président; Mme Mona Mason, M. Allan Cavers, M. Huntley Greig, M. Emile Beaulieu et M. James Winter, tous

directeurs. Ces personnes ont été nommées pour un terme de 3 ans. Lors de sa prochaine assemblée, le conseil présentera un règlement visant à percevoir des droits sur les transactions immobilières. Lors de l'assemblée, de lundi le conseil du village a fait un don de \$25.00 au groupe scout "first Ormstown group committee."

Le rotarien Jean-Claude Billette de la compagnie Monette & Larivière Inc., sera conférencier du club Rotary de Valleyfield mardi le 22 mars au club Nautique de Valleyfield, c'est ce que nous apprenait M. Claude Gendron responsable des conférenciers. M. Billette est membre diplômé de la corporation des comptables en administration industrielle du Québec, connue sous l'abréviation R.I.A. Le sujet de sa conférence portera sur "Le comptable Industriel et l'entreprise". Le conférencier sera présenté par le rotarien Gaëtan Bonin comptable et sera remercié par le rotarien Me François Renaud avocat. Le dîner sera sous la présidence de M. Pierre Leduc. Bienvenue aux invités des membres.



J.C. BILLETTE

chez provibec logo with a stylized leaf design.

on s'occupe de vous

Semaine finissant le samedi 19 mars 1977. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

DÉCÈS

LALONDE. A Valleyfield, le 10 mars, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Médard Lalonde, née Régina Côté, demeurant au 56 Eastern à Valleyfield. Les funérailles ont eu lieu le 14 mars dernier. Le convoi funéraire est parti des salons Ernest Montpetit & Fils Inc., 145 St-Laurent, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur où le service fut célébré à 14 heures. Inhumation à Valleyfield.

Myre, demeurant à Ste-Martine, épouse en 1ère nocce de feu Ovide Bissonnette. Les funérailles ont eu lieu le 11 mars dernier. Le convoi funéraire est parti du salon J. M. Loiselle, de Ste-Martine, pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Martine où le service fut célébré à 14 heures. Inhumation à Ste-Martine.

4 décembre 1976, à l'âge de 69 ans, soit par offrandes de messes, fleurs, visites, télégrammes ou assistance aux funérailles. Toutes ces personnes sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

REMERCIEMENTS

Tous les membres de la famille Gilles Poirier ainsi que sa grande amie, Thérèse Perreault, et ses enfants désirent remercier toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Gilles Poirier, survenu le 1er mars dernier, à l'âge de 49 ans, soit par offrandes de messes, fleurs, visites, télégrammes ou assistance aux funérailles. Toutes ces personnes sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

LABRIE. A Valleyfield, le 14 mars à l'âge de 89 ans, est décédée Mme veuve François Labrie, née Orelia Breton, demeurant au 6 Bélanger à Valleyfield. Les funérailles auront lieu demain, le 17 mars. Le convoi funéraire partira des salons Ernest Montpetit & Fils Inc., 145 St-Laurent, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur où le service sera célébré à 11 heures. Inhumation à Valleyfield.

REMERCIEMENTS

A St-Louis de Gonzague, le 13 mars, à l'âge de 77 ans est décédé M. Omer Boyer, époux de feu Clarithie Faubert, demeurant sur la Route 236 à St-Louis de Gonzague. Les funérailles ont eu lieu aujourd'hui, le 16 mars. Le convoi funéraire est parti des salons J.A. Larin & Fils Inc., de St-Louis de Gonzague, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Louis de Gonzague où le service fut célébré à 14 heures. Inhumation à Valleyfield.

REMERCIEMENTS

A Ormstown, le 3 mars, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme veuve Omer Forget, née Alexandrine Beauchamp, demeurant à Ormstown. Les funérailles ont eu lieu le 7 mars dernier. Le convoi funéraire est parti du salon B. L. McGerrigle, de Ormstown, pour se rendre à l'église St-Malachie de Ormstown où le service fut célébré à 15 heures. Inhumation à Ormstown.

REMERCIEMENT

Les enfants de la famille Léo St-Denis désirent remercier toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mme Léo St-Denis, née Amanda Boisvenue, survenu le

Mme Uldège Dumas de Beauharnois et ses enfants ainsi que les familles Dumas et Lepage d'Ormstown remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie soit par offrandes de messes, tributs floraux, bouquets spirituels, télégrammes, visites ou assistance aux funérailles lors du décès de son époux Uldège Dumas décédé subitement le dimanche 6 février dernier à Hollywood, Floride.

Que toutes ces personnes considèrent ces remerciements comme personnels ainsi que les personnes qui auraient omis de s'inscrire au registre.

LABERGE. A Ste-Martine, le 9 mars, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Alcède Laberge, née Thérèse

Large advertisement for Marche A.G.L. featuring various food products and prices. Items include Bifteck de Ronde (1.08/lb), Roti de Croupe (1.08/lb), Pommes de Terre (73¢/lb), Crisco (1.79), Soupe (43¢), Jus de Tomates (89¢), Eaux Gazeuses (3.49), Plats Garde-Saveurs (99¢), Detergent Liquide (89¢), Tissus Faciaux (53¢), Moutarde Préparée (37¢), Mais en Crème (39¢), Nourriture pour Chiens (5\$), Ragout de Boulettes (89¢), Feves au Lard (3\$), Assouplisseur de Tissus (1.19).

LES SALONS FUNERAIRES ERNEST MONTPETIT & FILS INC. 315 DANIS VALLEYFIELD TEL: 373-3511

A. MIRON

ET FRERE INC.

135 DU MARCHE
373-8015
VALLEYFIELD



VOTRE MARCHAND

BMR

A VALLEYFIELD



**PORTES
MIROIRS**

POUR BAIN 5'PDS
TON OR OU CHROME

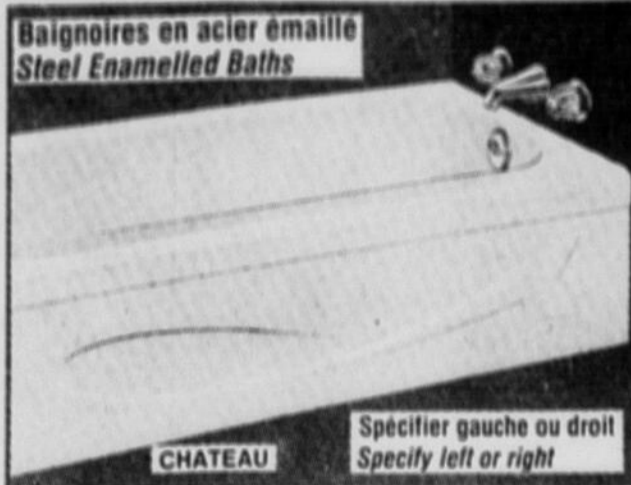
Rég. \$195.
Reduction \$35.

PRIX \$160
NET

MODELE
MODEL
422
CAT. NO.
132-4

ENSEMBLES
D'ACCESSOIRES

SALLE DE BAIN

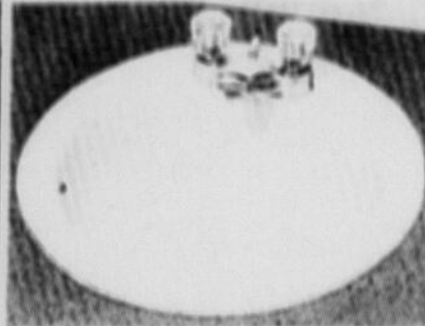


Baignoires en acier émaillé
Steel Enamelled Baths

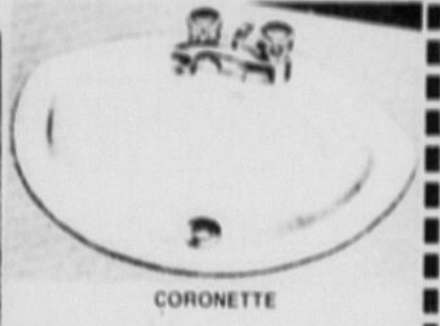
CHATEAU
BLANC
WHITE
Cat. No. 67-9

Robinet
non inclus
Less faucets

COULEUR
COLOR
Cat. No. 67-10



RONDO



CORONETTE

CRANE

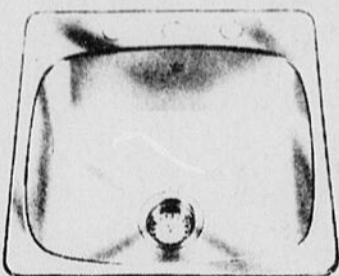


MONACO

•BAIN **Spécial** BLANC
•TOILETTE & SIEGE REG. \$208.99
•LAVABO \$169.95
CORONETTE OU RONDO
(sans robinet)

•BAIN **Spécial** COULEUR
•TOILETTE & SIEGE REG. \$240.89
•LAVABO \$198.95
CORONETTE OU RONDO
(sans robinet)

EVIER 20" X 20 1/2"



•MODELE QL 202
•BASSIN 16" X 18" X 7" D.I.
Rég: \$31.93

SPECIAL \$25.00

NO. CAT.
3 TROUS 72-1
4 TROUS 72-2

ROBINET LEVIER UNIQUE

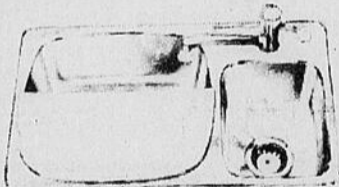
"STANADYNE"

avec planche à dépecer

MODELE DS 2917P CAT. 73-6

Rég. \$119.95

SPECIAL \$99.95



Dim. extérieures: 17 x 29
Dim intérieures: 15 x 27
Grand bassin: 15 x 17 x 7
Petit bassin: 9 1/4 x 11 1/2 x 6

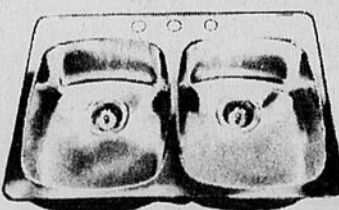
EVIER DOUBLE 22" X 23"

DE REMPLACEMENT

MODELE EDL2132

Rég. \$66.55

SPECIAL \$54.95



NO. CAT.
3 TROUS 73-1
4 TROUS 73-2

CROWN DIAMOND

avec un nom pareil,
elle est sans pareille!

\$10.98*
pas plus que le gallon

\$10.98*
pas plus que le gallon



\$14.98*
pas plus que le gallon



* Ce prix est en vigueur pour le blanc seulement. Cette peinture peut être teintée dans une variété de tons pastel, moyennant un léger supplément.

18% ESCOMPTE

SUR ABS, CUIVRE, ROBINETS

ANDRE MIRON DECOR

CONSEILLER EN DÉCORATION

ANDRE MIRON

135 a Du Marché Valleyfield

Tel: 373-3177

15 policiers de Valleyfield...Grève des policiers de Valleyfield...Grève des policiers de Valleyfield...Grève des policiers de Valleyfield...

Le conseil a décidé de respecter la loi 64

Des mesures ont été prises pour assurer à la population les services de la Sûreté Provinciale

(Yvan Bélanger)
Les membres du conseil municipal de Valleyfield se sont réunis d'ur-

gence vendredi soir pour prendre des mesures en prévision du débrayage des policiers municipaux.

Cette rencontre a fait suite aux déclarations du président de la Fraternité des poli-

ciers-pompiers de Valleyfield, M. Raoul Fortier qui faisait remarquer vendredi au gérant

de la cité, M. Alcide Lafontaine, "que les policiers s'en traitent chez eux si le conseil de ville n'acceptait pas de payer les policiers suivant la sentence arbitrale."

Lors de cette réunion d'urgence, les membres du conseil ont décidé u-

namment de respecter la loi 64 concernant les mesures anti-inflationnistes jusqu'à ce que cette loi soit abolie. A la suite de cette rencontre, le maire de Valleyfield a avisé M. Fortier de la décision du conseil et a pris des mesures pour

assurer à la population les services de la Sûreté Provinciale et les services d'hommes compétents en cas d'incendies. Il est à noter également que le cabinet du ministre Lessard a été avisé de la situation qui prévaut dans la Ville de

Québec.

Les policiers-pompiers n'ont pas débrayé comme il avait été prévu et samedi le président de la Fraternité, M. Raoul Fortier, a assuré le chef Paul Marleau que les policiers-pompiers iraient aux appels d'incendies.

Le Conseil de Ville sympathise avec la population, lui demande d'user de beaucoup de prudence et la remercie de sa compréhension et de sa collaboration".

Une auto-pompe a réintégré le poste

Les policiers maintiennent leur position

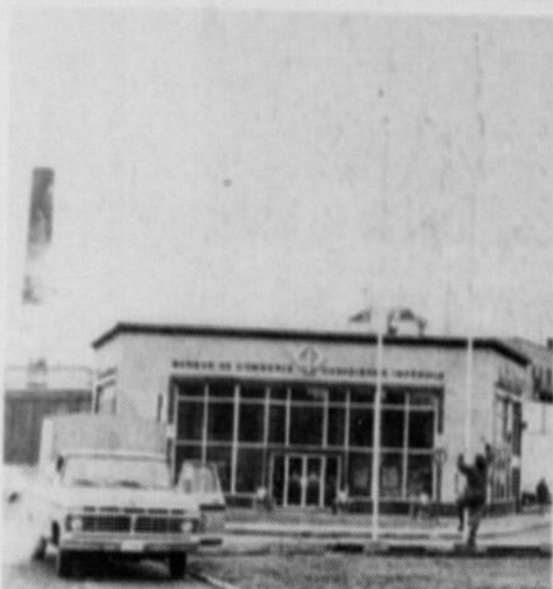
(Yvan Bélanger)
Lundi soir, les policiers-pompiers de Valleyfield ont tenu une assemblée à la salle des Chevaliers de Colomb. Lors de cette réunion, les membres de la fraternité ont décidé de poursuivre leur grève de zèle et de demeurer sur leur position tant que la ville ne leur versera pas leur dû. De plus les policiers ont réitéré leur appui à leur président, M. Raoul Fortier dont la suspension se pour-

suit pour une période indéterminée. Au sujet des cantons à incendie qui ont été transférés aux chantiers municipaux en prévision d'une éventuelle grève totale, le président de la Fraternité, M. Raoul Fortier nous a avisé que l'une des autos-pompe avait réintégré la caserne de pompiers et que le deuxième véhicule était demeuré aux chantiers afin d'être réparé. M. Fortier nous a expliqué que c'était des membres de

la Fraternité qui étaient allés prendre livraison du véhicule suite à une rencontre avec le chef Marleau.

Lors de cette rencontre, les policiers-pompiers auraient assuré le chef de service de police qu'ils continueraient de répondre aux appels d'urgence. Au cours d'un entretien téléphonique, le président de la Fraternité nous a fait remarquer qu'à son avis, le geste

posé par les autorités municipales (transféré deux autos-pompe aux chantiers municipaux) démontrait bien leur incompréhension. A son avis, ces derniers ont été pris de panique.



Mardi matin, les employés de la voirie se sont affairés à enlever les affiches portant le slogan "J'aime ma mère mais après 15 mois chus tannée" qui avaient été posées au cours des derniers jours un peu partout dans la ville. On en retrouvait à l'entrée du parc Sauvé, en face de la Banque Canadienne Impériale et au mat de l'édifice fédéral. (Photos Le Soleil Jacques Smith)

Selon un avis légal

"Toute municipalité, a l'obligation de respecter la loi des mesures anti-inflationnistes"

(Yvan Bélanger)
Lors d'une réunion spéciale des membres du conseil tenue vendredi dernier, ces derniers ont réitéré leur intention de respecter la loi des mesures anti-inflationnistes et de ne pas verser aux policiers-pompiers campivalenciens les augmentations de salaires prévues dans la sentence arbitrale et ce jusqu'à ce que la Régie ait statué sur ce cas. Les conseillers ont pris cette décision après avoir consulté un avis légal qu'a fait parvenir Me Claude Lavery à l'Union des Municipalités.

Malgré cet état de fait nous sommes d'opinion que la Loi et ses règlements existent toujours et prévalent sur toutes dispositions contraires de toutes lois existantes et de règlements établis en vertu de ces lois et qu'en conséquence, la Loi concernant les mesures anti-inflationnistes doit être respectée.

En effet, nous sommes d'opinion que toute municipalité, cité ou ville a l'obligation de respecter la Loi concernant les mesures anti-inflationnistes ainsi que les règlements adoptés en vertu de cette Loi puisque cette Loi est toujours en vigueur et n'a pas été amendée ni abrogée. Il y est clairement édicté que cette Loi et ses règlements prévalent sur toutes dispositions contraires contenues dans toute autre loi.

rectives anti-inflationnistes sont toujours en vigueur et toute municipalité, cité ou ville est tenue de s'y conformer et ne saurait être obligée de respecter une décision arbitrale dépassant les normes prévues aux directives.

Bien que le Code du Travail prévoit que la décision arbitrale est finale et lie les parties, cette décision arbitrale doit être homologuée par le tribunal compétent. Cette décision devient exécutoire par homologation du Tribunal compétent aux termes de l'article 81 du Code du Travail. Lors d'une telle requête pour homologation, le tribunal saisi de cette demande doit s'enquérir des causes de nullité dont la sentence peut être entachée.

Selon Me Lavery: "vous nous avez fait valoir que certaines déclarations publiques de ministres du Gouvernement ont pu laisser en-

trendre que la loi et les règlements de la Loi concernant les mesures anti-inflationnistes étaient devenus inopérants. Nous devons constater en fait qu'aucun amendement ou qu'aucune abrogation de ladite Loi ou de ses règlements ne sont intervenus. De telle manière que nous devons penser que cette Loi et ses règlements sont encore en vigueur sauf que le poste du commissaire n'a pas été comblé depuis sa démission survenue au début de janvier 1977.

Le Tribunal saisi par voie de procédures judiciaires d'une telle décision en vertu de laquelle la municipalité, cité ou ville a outrepassé les dispositions de la Loi concernant les mesures anti-inflationnistes et ses règlements serait alors en mesure de casser ou d'annuler toute telle résolution, ou règlement ou autre ordonnance contrairement à la Loi.

Dans le cas d'une municipalité qui refuse de mettre en application une sentence arbitrale pour le motif qu'elle édicte au-delà des directives gouvernementales en matière de rémunération, nous sommes d'opinion que tout recours intenté contre cette municipalité pour la contraindre à mettre en application la sentence arbitrale ne saurait réussir; en effet tel que nous l'avons souligné, la Loi et les di-

JEAN A. PARE
Podiatre - Podiatrist
Spécialiste du pied

186 Maden
Valleyfield 373-4666

Membre de la Corporation et de l'Ordre des Podiatres du Québec.

LECOMPTE, BOISVENUE ET ASSOCIES

COMPTABLES AGRES
CHARTERED ACCOUNTANTS

DENIS LECOMPTE, C.A.—ALAIN BOISVENUE, C.A.

211 VICTORIA VALLEYFIELD J6T 1A8
TELEPHONE: 371-7323

LUCIEN LEVAC
REPRESENTANT
Union du Canada
Assurance - Vie

Assurance-vie tous genres
Plan épargne enregistré
Assurance-Hypothèque
Assurance scolaire - infla-Vie

RES. 452-4603

Bureau: L'Acadie Sauvé Plaza
1400 Sauvé O, suite 175, MII.
Bureau 336-7051

Recommandé par l'A.P.A.

Une percée capitale

LA 'FORMULE Z' ZIEBART

L'innovation la plus importante en matière de protection antirouille en 23 années de recherches. C'est une exclusivité Ziebart.

La "Formule Z": meilleurs revêtement et adhésion.

La "Formule Z" prolonge la durée de vie de votre voiture.

La couche de "Formule Z" se cicatrise automatiquement.

La "FORMULE Z", c'est la propreté.

Ziebart
Antirouille autos et camions
C'EST NOUS, OU LA ROUILLE.

Voyez
ZIEBART VALLEYFIELD
202 BOUL. LANGLOIS 371-5560 VALLEYFIELD

LES BUREAUX D'AVOCATS

DONT LA CARTE D'AFFAIRE EST PUBLIEE DANS CETTE ANNONCE

FONT DE L'AIDE JURIDIQUE

C'EST GRATUIT

CONSULTEZ VOTRE AVOCAT

RICHARD LAFONTAINE Avocat 50 Jacques-Cartier Valleyfield 373-4404
DEMERS & SAVAGE Avocats 59 Jacques-Cartier Valleyfield 373-6122
HEBERT, LAFONTAINE, MERCIER Avocats 139 rue Salaberry Valleyfield 371-2221
MICHEL LECOMPTE Avocat 50 Jacques-Cartier Valleyfield 371-6066
LEMIEUX, LAMARCHE & LEMIEUX Avocats 23 rue Ste-Hélène Valleyfield 371-5511
MELOCHE, BLANCHARD, VINET Avocats 70 rue Nicholson Valleyfield 373-1414
MORIN & DROUIN Avocats 39 Jacques-Cartier Valleyfield 373-7144
ODETTE PERRON Avocat 47 Jacques-Cartier Valleyfield 373-8105
RENAUD & LABERGE Avocats 47 Jacques-Cartier 125 Ellice Valleyfield 373-1432 Beauharnois 429-7775
MARIE-ANDREE VILLENEUVE Avocat 19 rue Du Marché Valleyfield 371-7111

Vol

(J.G.P.) Un vol par effraction a été enregistré dans la nuit du 12 au 13 mars au 2042 du rang Ste-Marie à St-Polycarpe. Les individus ont mis la main sur des bijoux et une télévision pour une valeur de \$1,000,00 au total. La maison, qui n'était pas habitée au moment du vol, aurait aussi été mise quelque peu en désordre...

EXCLUSIF A VALLEYFIELD

ENCADREMENTS J.L. CADIEUX

ENCADREMENT SUR LES LIEUX
SERVICE 48 HEURES
38 STE-CECILE VALLEYFIELD 373-7979

les décorations CADIEUX inc.

CLAUDE LAJEUNESSE CONTRACTEUR

MACONNERIE
Posage brique, pierre, blocs

ESTIME GRATUIT
371-5074
303 TAILLEFER, APT. 3, VALLEYFIELD

LAVAGE

D'INTERIEUR \$15.00
D'AUTO

LAVAGE DE TOIT DE VYNILE: \$12.00

SIGNELEZ: 373-8707

«MOI JE FAIS
CONFIANCE À



**MAÏS
EN GRAINS**
NIBLETS
CANADA DE FANTAISIE

Bte
12 oz

39¢

LONGES DE PORC FRAIS

BOUT DU FILET ENVIRON 3 LB	BOUT DES COTES ENVIRON 3 LB
79¢ LB	69¢ LB

**CRÈME
GLACÉE**
IGA

Carton
2 litres

1.09

**PÊCHES
TRANCHÉES**
HI-VALUE
E.U. RÉGULIÈRE

Bte
28 oz

49¢

SOC DE PORC FUMÉ DÉOSSÉ ROULÉ PETIT COTTAGE MAPLE LEAF LB	1.79	CÔTELETTES OU ROTI DE PORC FRAIS COUPE DU CENTRE LB	1.39
----------------------------------------------------------------------------------	-------------	-------------------------------------------------------------------	-------------

**JUS DE
TOMATES**
IGA

CANADA DE
FANTAISIE

4 Btes
19 oz

1.00

SAUCISSES FUMÉES Pqt 1 lb	89¢	BACON SANS COUENNE Pqt. 1 lb	1.39
MAPLE LEAF		MAPLE LEAF	

JAMBON **1.09**

DANS LA FESSE (GROS BOUT)
COUENNE ET SURPLUS ENV. 6 LB.
DE GRAS ENLEVÉS
PRÊT-À-MANGER
MAPLE LEAF LB

**TRANCHES
DE JAMBON**
COUPE DU
CENTRE **1.29**
LB

**POIS VERTS
ROSE DALE**
CANADA DE
CHOIX

3 Btes
19 oz

1.00

PAMPLEMOUSSES BLANCS
DE LA FLORIDE

GROSSEUR 48 **88¢**

JUTEUX 8 POUR

**BOISSON GAZEUSE
SHASTA**
(ZIP TOP)
Caisse de
24 Cannelles
10 oz.

2.99

SOUPE AUX TOMATES
IGA

6 Btes
10 oz

1.00

POMMES JAUNES DÉLICIEUSES COLOMBIE-BRITANNIQUE CANADA DE FANTAISIE LB	35¢	ORANGES DE LA FLORIDE GROSSEUR 125 DOUZ	77¢
----------------------------------------------------------------------------------------	------------	-------------------------------------------------------	------------

**HUILE VEGETALE
BLANCHET**

Bout.
32 oz.

89¢

ÉPINARDS FRAIS CULTURE Pqt CANADIENNE 10 oz.	49¢	NAVETS DU QUÉBEC CANADA No. 1 LB	12¢
-----------------------------------------------------------	------------	------------------------------------------------	------------

**PAPIER DE TOILETTE
SOFT'N PRETTY**
1 ÉPAISSEUR

Pqt de
roul.

4 99¢

ENTREPOSAGE DE CONFITURES, GELEES ET CONSERVES

Les confitures, gelées, marmelades, etc. se conservent en utilisant du sucre empêchant la croissance de microorganismes sauf la moisissure. Pour enrayer la croissance de la moisissure, on scelle les pots avec de la paraffine ou en utilisant des couvercles à conserves. Les produits transformés commercialement sont protégés contre la moisissure par des couvercles collés à vide et certains de ces produits sont pasteurisés après leur transformation. Les pots déjà ouverts n'ont pas besoin d'être réfrigérés (à moins que cela ne soit spécifié sur l'étiquette), mais ceux-ci doivent être rescellés et gardés dans un endroit frais. Ils ne conserveront environ un an. Si de la moisissure apparaît, elle n'affecte pas la qualité du produit mais devrait être enlevée de l'endroit atteint. Les confitures et gelées sucrées artificiellement devraient être conservées au réfrigérateur après ouverture parce qu'elles ne possèdent pas les qualités préservatrices du sucre. Lisez l'étiquette pour connaître les ingrédients.

Mme Green sera heureuse de discuter avec les groupes de consommateurs !
Écrivez à: Hudon et Desudelin Ltée, 11281 Albert-Hudon, Mt. Nord. P.Q. H1G 2J5.

ESSUIE-TOUT
IGA

Pqt de
roul.

2 89¢

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 19 MARS 1977 — NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS



un amour
de marché

JEANS

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★

★ LIBERTÉ ★



BOUTIQUE
NICOLO

Denis Nicol, propriétaire

82 ALEXANDRE

VALLEYFIELD

371-3440